



Avenant n° 1 opérationnel et financier 2016-2017

**CONTRAT DE VILLE
DE BÉDARIEUX
2015-2020**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	5
ARTICLE 1. LE CONTRAT-CADRE	5
ARTICLE 2. OBJET DE L'AVENANT	5
ARTICLE 3. CONTENU DE L'AVENANT	6
3.1 La déclinaison des enjeux identifiés	6
PILIER COHÉSION SOCIALE	9
PILIER CADRE DE VIE - RENOUVELLEMENT URBAIN.....	46
PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	68
3.2 Les engagements financiers et ressources mises à disposition par les partenaires	81
ARTICLE 4. ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE	103
4.1 La convention pour l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	103
4.2 Le cadre d'intervention des signataires du Contrat de ville.....	107

ENTRE :

L'Etat, représenté par le Préfet de l'Hérault, Pierre POUËSSEL,

ET :

La Communauté de communes Grand Orb, représentée par son Président, Antoine MARTINEZ,

ET :

La Ville de Bédarieux, représentée par son Maire, Antoine MARTINEZ,

ET :

La Région Occitanie, représentée par sa Présidente, Carole DELGA,

ET :

Le Département de l'Hérault, représenté par son Président, Kléber MESQUIDA,

ET :

La Caisse d'Allocation Familiales de l'Hérault, représentée par son Directeur, Thierry MATHIEU,

ET :

Le bailleur Hérault Habitat, représenté par son Président, Vincent Gaudy,

ET :

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur Régional, Olivier CAMAU,

ET :

L'Académie de Montpellier, représentée par son Recteur, Armande LE PELLEC MULLER,

ET :

L'Agence Régionale de Santé, représentée par sa Directrice Générale, Monique CAVALIER,

ET :

Pole Emploi, représenté par sa Directrice Territoriale, Laurence CHARLES,

ET :

Le Tribunal de Grande Instance de Béziers, représenté par Le Procureur de la République,
Yvon CALVET,

ET :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons, représentée par son
Président, Daniel GALY

ET :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, représentée par son Président, Claude LOPEZ

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Le 12 octobre 2015, le Contrat de ville de Bédarieux a été signé, dans le respect de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui développe une forte ambition pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville¹.

Sur l'ensemble des 3 piliers (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique), les partenaires a identifié 6 priorités stratégiques :

- Promouvoir la réussite éducative des enfants et des jeunes ;
- Soutenir l'accès à la culture, aux sports et à la vie associative ;
- Garantir l'accès à la santé et à l'offre médico-sociale ;
- Revitaliser le centre-ville ;
- Réhabiliter les logements dans le territoire prioritaire ;
- Créer un environnement favorable au développement de l'emploi et de l'activité économique.

ARTICLE 1. LE CONTRAT-CADRE

Le Contrat-cadre de la ville de Bédarieux a été signé le 12 octobre 2015.

ARTICLE 2. OBJET DE L'AVENANT

L'objet de cet avenant est d'apporter des précisions au Contrat-cadre et de définir un cadre général d'intervention en s'appuyant sur des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels.

Les précisions apportées dans le présent document sont les suivantes :

- Déclinaison opérationnelle des enjeux identifiés (fiches action en annexe) ;
- Engagements financiers

¹¹ Circulaire du 1^{er} ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et Circulaire du 15 octobre 2011 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville

ARTICLE 3. CONTENU DE L'AVENANT

3.1 La déclinaison des enjeux identifiés

Les enjeux identifiés ont été déclinés en orientations stratégiques, objectifs opérationnels et en fiches actions qui sont décrites ci-dessous, par pilier :

I. Pilier Cohésion Sociale

•Nombre d'actions: 14

II. Pilier Cadre de Vie / Renouveau Urbain

•Nombre d'actions: 9

III. Pilier Développement Economique / Emploi

•Nombre d'actions: 5

TOTAL: 28 actions pour les 3 piliers

TABLE DES MATIERES ²

PILIER COHÉSION SOCIALE	
Renforcer les actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les enfants du quartier prioritaire.....	
Mise en place d'un PRE (Programme de réussite éducative).....	
Organisation de portes ouvertes à destination des parents.....	
Soutien à la parentalité	
Démocratisation des pratiques sportives pour un public féminin.....	
Démocratisation de l'accès à la culture cinématographique pour les jeunes	
Démocratisation de l'accès à la culture littéraire, théâtrale et artistique	
Valoriser la jeunesse et renforcer le lien social par des actions média (Pocket film, radio).....	
Engager une action pérenne au service de la maîtrise du français.....	
Mise en place d'un accès aux droits.....	
Mise en place d'une permanence locale de la Maison Départementale des Adolescents (MDA) Ouest Hérault	
Mise en place d'un groupe de travail sur la thématique de la santé avec l'ensemble des acteurs concernés	
Apporter sur le quartier prioritaire de la ville de Bédarieux une réponse globale en addictologie	
Elaboration d'un état des lieux santé partagé sur le quartier prioritaire	
PILIER CADRE DE VIE - RENOUVELLEMENT URBAIN.....	
Organisation de marches exploratoires de femmes	
Mise en place et coordination de la GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité)	
Accompagner et développer le Conseil citoyen.....	
Développer les actions de médiation auprès des jeunes et des habitants du quartier prioritaire en s'appuyant sur un médiateur social (Adulte-relais)	
Consolidation de l'Equipe MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale)	
Création de tiers-lieux.....	
Projet d'aménagement rue des Aires et place Rabaud.....	
Réhabilitation de la place de la Vierge	
Réhabilitation du quartier Saint Louis.....	
PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	

² Cette liste d'actions n'est pas exhaustive et a vocation à évoluer tout au long du Contrat de ville.

Favoriser le retour à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires par la mobilisation du droit commun.....

Développement du Lieu Ressources

Mise en place d'un groupe de travail sur la thématique de l'emploi avec l'ensemble des acteurs concernés

Promouvoir et accompagner les Services Civiques.....

PILIER COHÉSION SOCIALE

Pilier cohésion sociale

Action n° : 1

Intitulé précis de l'action :

Renforcer les actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les enfants du quartier prioritaire.

Responsable de l'action :

Hélène MARTIN-VERNET, Directrice du CCAS et Chef du service enfance et jeunesse
04 67 23 31 90 hvernertmartin@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs, et le développement d'un nouveau temps périscolaire (formalisé à travers un PEDT), de nouveaux enfants ont pu accéder aux services périscolaires. L'ouverture du dispositif à tous les enfants inscrits en école publique maternelle et élémentaire devait favoriser l'égalité des chances et la mixité sociale. C'est ce qui s'est produit en partie, mais malheureusement les enfants des familles les plus fragiles mobilisent peu ces services.

La ville de Bédarieux a une politique enfance-familles très sociale, avec des tarifs très abordables. Une seule inscription de 40 € pour l'année scolaire permet à un enfant de l'élémentaire d'accéder sans coût supplémentaire à l'ensemble des services périscolaires : ALP mais aussi aide aux devoirs.

Malgré cela, des enfants nécessitant un accompagnement sur leur scolarité (aide aux devoirs, soutien méthodologique aux parents, ouverture à la culture...) n'accèdent pas à ces services.

Le CLAS permettra à des enfants scolarisés au primaire de réussir leur scolarité en permettant à leur parent de s'impliquer dans leur parcours éducatif scolaire.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique:

La promotion de la réussite éducative des enfants et des jeunes

Objectifs opérationnels:

Renforcement des connaissances par la pédagogie de détour, la valorisation des jeunes autour de projets en lien avec la culture, la mobilisation des parents en les associant à la réussite éducative de leur enfant.

Descriptif de l'action :

Les enfants seront accueillis à l'école, 2 soirs par semaine, en compagnie de leur(s) parent(s), l'objectif du CLAS n'étant pas de se substituer à l'aide aux devoirs mais de permettre à la famille de participer activement à l'accompagnement de son ou ses enfants.

Sensibilisation à la régularité de la fréquentation de l'école, aide aux devoirs adaptée en présence des parents, accompagnement vers les lieux de culture seront des éléments forts du CLAS.

Un groupe d'enfants sera accueilli dans les locaux de l'école pour favoriser le rapprochement des familles et du milieu scolaire.

Le CLAS servira aussi de passerelle vers les autres dispositifs : dans l'année scolaire, quand un binôme enfant-famille sera suffisamment autonome, l'enfant pourra alors être orienté vers les dispositifs de droit commun, libérant une place pour d'autres enfants, d'autres familles.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale x
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Les actions proposées dans le CLAS devront s'exercer dans un cadre laïque, mixte et viser à encourager l'envie d'apprendre, le plaisir de découvrir tout en renforçant le sens de la scolarité des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussir.

Pour assurer la réussite scolaire des enfants, il est également important de toucher les parents afin qu'une co-éducation s'installe véritablement. L'accompagnement à la scolarité du CLAS permet d'offrir un accompagnement et des conseils aux familles dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / homme ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Baisse de l'absentéisme
- Amélioration du comportement
- Amélioration des résultats scolaires
- Implication des parents
- Amélioration de la relation parents-école
- Epanouissement et bien être de l'enfant et du jeune par la pratique d'une activité culturelle

Calendrier

Cette action a démarré le 28 septembre 2015 et sera reconductible chaque année scolaire.

Financement annuel:

Etat : 1 400 €

Commune : 850 €*
CAF : 1 550 €

*Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,) :

Pilier cohésion sociale**Action n° : 2****Intitulé précis de l'action :**

Mise en place d'un PRE (Programme de réussite éducative)

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, coordonnateur du PRE

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Dans le diagnostic de territoire, des inégalités dans les parcours ont été soulignés comme étant liés à l'origine sociale. Les équipes enseignantes constatent de l'absentéisme et un désengagement de certaines familles. Des difficultés plus marquées peuvent s'observer chez les enfants des familles qui sont en rupture avec le système scolaire.

Les interventions sociales sectorisées ne parviennent pas toujours à répondre aux situations, souvent complexes, des familles qui rencontrent des difficultés sociales et économiques.

Ainsi, la mise en œuvre d'un Programme de Réussite Educative sur le territoire prioritaire permettra de créer de nouvelles formes de coopération, dans une démarche de suivi individualisé et d'accompagnement global des familles et de leurs enfants.

Les difficultés scolaires que rencontrent beaucoup d'enfants et d'adolescents résultent bien souvent de facteurs liés à leur environnement social, culturel et familial ou à des difficultés de santé qui peuvent entraîner le décrochage et l'absentéisme scolaires, le repli sur soi et, parfois, des problèmes de comportement.

Le programme "réussite éducative" mis en œuvre dans le cadre du plan de cohésion sociale a pour ambition de traiter l'ensemble de ces difficultés.³

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :**Orientation stratégique:**

La promotion de la réussite éducative des enfants et des jeunes

Objectifs opérationnels:

Accompagner les enfants et leur famille dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, social ou sanitaire.

Descriptif de l'action :

Le PRE consiste à donner leur chance aux enfants et aux jeunes qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il faut donc accompagner spécifiquement ceux qui présentent les plus grands signes de fragilité. Ceci se réalise au travers d'actions individualisées auprès d'enfants identifiés ou d'actions collectives pour favoriser sociabilité et épanouissement personnel. Il est important que les parents soient partie-prenante de la démarche et bénéficient d'actions spécifiques de soutien. A noter que l'évaluation du programme est essentielle et associera autant les parents que les professionnels concernés.

La première étape de mise en œuvre du PRE consiste à identifier et organiser le partenariat des principaux partenaires éducatifs. Pour cela, la reconnaissance des missions et des compétences de chacun est indispensable. Parallèlement, il s'agit d'identifier les enfants les plus vulnérables. Enfin, au regard des difficultés reconnues, des projets adaptés sont élaborés en partenariat.

³ Circulaire n°2007-004 du 11 décembre 2006 relative à la définition et la mise en œuvre du volet éducatif des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), BO n°2 du 11 janvier 2007

La perspective à court terme est de co-construire un cadre d'intervention nécessaire au bon fonctionnement du dispositif : règles de confidentialité, équipe pluridisciplinaire, gouvernance, méthodes d'accompagnement, de suivi et d'évaluation,...

Il faut noter que le PRE permet une intervention adaptée au(x) besoin(s) de l'enfant et de sa famille et qu'un contrat est passé entre l'équipe du PRE et les parents sur toute la durée du suivi personnalisé.

Les actions peuvent être effectuées par plusieurs entrées :

- Pédagogique : processus d'acquisition des savoirs
- Socio-éducatif : relations familiales et sociales
- Psychologique : travail individuel sur les enjeux interpersonnels et ses conflits psychiques
- Santé : accompagnement sur des rendez-vous
- parentalité : soutien à la fonction parentale

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale x
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Mise en œuvre d'une réponse adaptée pour la réussite éducative des enfants identifiés en grande difficulté
- Mise en place d'actions concrètes répondant aux problématiques des situations individuelles afin d'aboutir à une sortie du dispositif
- Suivi de 30 familles environ
- Adhésion et coopération des familles au sein du dispositif
- Mobilisation et mise en place d'une veille éducative sur le territoire⁴
- Opérationnalisation, évaluation et pérennisation du PRE

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / homme ».

Cette action est destinée à tous les enfants de 2 à 16 ans et sera proposée autant aux filles qu'aux garçons, en fonction des repérages effectués par les enseignants et les acteurs socio-éducatifs du territoire.

⁴ Cf. circulaire interministérielle du 11/12/2001. La loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine a ciblé la « veille éducative » comme étant l'un des trois champs d'action du programme d'amélioration du système d'éducation

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les replis communautaires ».**

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Respect de l'échéancier pour une mise en œuvre réaliste et efficiente
- Nombre et typologie des situations identifiées et prises en charge par le PRE : répartition par âge, sexe, niveau de scolarité et de domaines de difficulté (santé, social, scolaire, éducatif,...)
- Taux d'individualisation des suivis
- Nombre de familles aidées dans le cadre du PRE
- Evolution du nombre de situations de très grande difficulté scolaire sur le territoire prioritaire (retards supérieurs à 2 ans, interruption prématurée de scolarité,...)
- Evolution de la relation à l'école de l'enfant et de sa famille
- Adhésion des enfants, des jeunes et leur famille au dispositif
- Réalisation d'initiatives innovantes permettant l'amélioration au niveau des signes de fragilité identifiés

Calendrier

Septembre 2015 à décembre 2020

- Repérage des enfants en difficulté
- Constitution d'un réseau de veille éducative sur le territoire à formaliser et à concrétiser en vue de faciliter le partenariat et la coopération entre les structures
- Construction d'un cadre d'intervention commun (procédure de signalisation et de prise en charge, validation des critères d'éligibilité pour entrer dans le dispositif,...)

Financement annuel :

CGET : 40 000 €

Commune : 5 000 €*

* Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale

Action n° : 3

Intitulé précis de l'action :

Organisation de portes ouvertes à destination des parents

Responsable de l'action :

Marie-Claire LACROIX-MARCELIN Provisoire adjointe de la cité scolaire Fabre

06.32.78.96.76 marie-claire.lacroix@ac-montpellier.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Depuis le mois de septembre 2015, les actions relevant du soutien à la parentalité se sont développées sur la ville de Bédarieux (PRE, CLAS,..).

Il s'agit maintenant d'impulser des actions transversales sur le thème de la parentalité en complément des initiatives qui existent déjà.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Objectif stratégique :

La promotion de la réussite éducative des enfants et des jeunes

Objectif opérationnel :

Améliorer la relation parents-école en favorisant notamment des temps d'échanges avec les parents et développer des actions de soutien à la parentalité

Descriptif de l'action :

Lors d'une « Soirée des parents » il s'agit :

-d'apporter une aide à la parentalité en évitant la stigmatisation

-de lancer et de développer le « café des parents »

-d'aider les parents à prendre leur place de « parent-acteur » au sein de l'établissement scolaire

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale

X

- rénovation urbaine et cadre de vie

- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Favoriser les échanges entre les parents et l'établissement scolaire

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme».

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les replis communautaires ».**

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de parents participants à l'action
- Evaluation du déroulement de la manifestation

Calendrier

L'action se déroule dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire.

Financement annuel:

Etat :

Région :

Département :

Commune :

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de personnes participants à l'action
- Nombre de séances effectuées

Calendrier

2015-2020

Financement :

Etat :

Département : La Protection Maternelle et Infantile intervient pour la promotion de la santé en direction des parents d'enfants de moins de 6 ans. Le CD finance sur le territoire Nuage et Polochon Crèche Halte garderie pour de la formation - (1890 euros en 2016)

Commune :

CAF :

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale

Action n° : 5

Intitulé précis de l'action :

Démocratisation des pratiques sportives pour un public féminin

Responsable de l'action :

Philippe GALAND, Président de l'Association Hand Ball Bédarieux

06 70 88 75 87. philippe.galand34@gmail.com

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Les actions proposées répondront aux axes transversaux du contrat de ville de Bédarieux :

- . Jeunesse : favoriser l'autonomie des jeunes filles et la structuration de leur personnalité par la pratique d'un sport collectif et la transmission des valeurs citoyennes qu'il véhicule.
- . Egalité hommes-femmes : favoriser, reconnaître et rendre visibles l'expression, l'engagement et la participation citoyenne des femmes par la pratique du handball dans le quartier prioritaire.
- . Lutte contre les discriminations : le sport collectif véhicule des valeurs de solidarité universelle et de tolérance, favorables à la restauration de l'égalité dans l'accès aux divers champs de la vie sociale.

Ce besoin de développer l'égalité d'accès aux divers champs de la vie sociale et notamment du public féminin a été identifié dans le diagnostic et le contrat de ville. Ce besoin a été également identifié par quatre associations, partenaires pour ce projet, lors de leurs interventions et manifestations en milieu scolaire à l'école primaire Langevin-Wallon du quartier prioritaire, à la cité mixte Ferdinand Fabre et au complexe sportif ces dernières années, au cours desquelles de nombreuses filles du quartier ont manifesté l'envie de pratiquer un sport mais fait part des obstacles liés aux ressources familiales et au manque de motivation de leurs familles.

Par ailleurs le développement du sport auprès du public féminin est une des priorités du mouvement sportif français (fédérations, ligues régionales, districts et comités départementaux), partenaires des quatre associations sportives de Bédarieux sur ce projet.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Objectif stratégique :

Le soutien pour l'accès à la culture, aux sports et à la vie associative

Objectif opérationnel :

Soutenir le projet « Allez les filles » visant à promouvoir l'activité sportive

Descriptif de l'action :

L'action se décline en plusieurs phases, programmées de février à décembre :

- Calage du projet et Identification du public féminin "cible" du quartier prioritaire de mi-février à fin mars en liaison avec les services de la ville, le milieu scolaire, les associations et les institutions et analyse des obstacles à la pratique sportive en vue de la mise au point des phases suivantes.
- Réunion de quartier au mois de mars pour présenter les grandes lignes du projet et faire préciser les besoins et les attentes des habitants (questionnaire)
- Journée « passeport sportif » en avril dans la cour de l'école Langevin-Wallon. Découverte et initiation aux quatre sports (football, handball, volley-ball, tennis), ateliers (règles du jeu, arbitrage, sport-santé, sport-diététique, sport-environnement,...), jeu-concours, information, contacts.
- Mise en place d'activités sportives (entraînements, stages, rencontres sur city-stades de la ville ...) par les quatre associations sportives à partir des vacances de printemps.
- Participation à la fête du sport de Bédarieux le au mois de juin en partenariat avec le conseil municipal des jeunes, organisateur.

- Invitation du public féminin du quartier à participer à diverses manifestations : tournois et matchs à Bédarieux des équipes féminines des associations sportives, tournois et matchs des équipes professionnelles, ...
- Journée « portes ouvertes sportives » en août au complexe sportif et séances d'essai aux différentes pratiques sportives en septembre.
- Halloween sportif au mois d'octobre au complexe sportif.

La phase d'identification du public et de mise au point des actions sera réalisée en partenariat avec les différentes institutions et associations locales et départementales : conseil citoyen du quartier prioritaire, associations qui interviennent sur le quartier prioritaire, ville de Bédarieux (élus référents, politique de la ville, services sportifs, CCAS, centre de loisirs), conseil municipal des jeunes, communauté de communes Grand Orb (RAM), écoles primaires, collège-lycée, lycée professionnel, MLI, agence DSD, CAF Béziers, comités départementaux de handball, volley-ball et tennis, district de l'Hérault du football, Hérault Sport.

La thématique d'ouverture de la pratique sportive au public féminin est donc commune à plusieurs associations sportives (Bédarieux Handball, en partenariat avec les associations sportives Union Sportive Bédaricien Pays d'Orb Gravezon (USBPOG), Bousquet Bédarieux Volley-ball (BBVB) et Tennis Club Bédarieux Haute Vallée de l'Orb (TCBHVO) **et un partenariat élargi sera recherché** afin de proposer un panel de pratiques sportives qui puisse correspondre à leurs attentes.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale X
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Cette action vise à favoriser l'égalité des chances pour les habitants du quartier prioritaire, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations. La pratique sportive collective encadrée favorise le lien social et renforce la solidarité intergénérationnelle.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Cette action propose de valoriser l'image des jeunes filles et des jeunes femmes dans le cadre d'activités sportives.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Le public des jeunes filles est la cible principale de cette action.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

L'action est destinée à valoriser les jeunes filles, notamment du quartier prioritaire

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

-Nombre de jeunes participants à l'action

-Nombre de séances effectuées

-Nombre d'associations sportives participant à l'action dans le cadre du partenariat élargi

-Evaluation des satisfactions du public

Calendrier

Après une expérimentation avec la pratique du hand-ball, l'action démarrera en 2016 et a vocation à être renouvelée les années suivantes.

Financement annuel:

Etat : 9 500 €

Département* : 3 000 €

Commune** : 6 500 €

*Projet allez les filles en cours de financement Hérault Sports co-produit des évènements sportifs en partenariat avec des clubs et associations implantées dans les QPV

** Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale

Action n° : 6

Intitulé précis de l'action :

Démocratisation de l'accès à la culture cinématographique pour les jeunes

Responsable de l'action : Ciné club de Bédarieux

Christine GUILLEUX

06.11.88.68.86

christinejanin3@hotmail.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Les jeunes du quartier prioritaire n'ont pas toujours la possibilité, pour diverses raisons, d'accéder à la culture cinématographique.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

Le soutien pour l'accès à la culture, aux sports et à la vie associative

Objectif opérationnel :

Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques en mobilisant les acteurs /équipements culturels et artistiques

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'organiser la projection de films sur un thème présentant un intérêt pour les 12/20 ans, suivie d'un concert en relation avec les films projetés.

Un groupe de jeunes participera à l'organisation (graphisme de l'affiche, communication,...). Un moment d'échanges et de détente sera aussi proposé sur place, avec un buffet.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale x
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Cette action a pour but de mobiliser les jeunes du quartier prioritaire autour de la culture, principalement à destination des jeunes

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Résultats attendus par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

Résultats attendus par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de personnes participants à l'action
- Nombre de séances effectuées

Calendrier

2015-2020

Financement :

Etat :

Commune : Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

DRAC :

EPCI :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale

Action n° : 7

Intitulé précis de l'action :

Démocratisation de l'accès à la culture littéraire, théâtrale et artistique

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, Chef de projet Politique de la ville

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Partenaires associés : Ecoles, collèges, médiathèque et associations culturelles et artistiques, service culturel de la ville.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

En accord avec le diagnostic de territoire, les enseignants, les éducateurs ont constaté que les jeunes du quartier prioritaire n'ont pas toujours la possibilité, pour diverses raisons, d'accéder à la culture littéraire et artistique

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

Le soutien pour l'accès à la culture, aux sports et à la vie associative

Objectif opérationnel :

Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques en mobilisant les acteurs /équipements culturels et artistiques

Descriptif de l'action :

Il s'agit de proposer, en lien avec les établissements scolaires, des sorties et des animations pour les jeunes autour de la littérature et de l'art afin qu'ils puissent avoir une offre culturelle élargie. Les associations culturelles et la médiathèque s'investiront dans cette action en diversifiant leurs approches afin de répondre au plus près aux attentes des jeunes.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale X
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Cette action a pour but de mobiliser les jeunes du quartier prioritaire autour de la culture littéraire et artistique

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Le public cible concerne les jeunes qui sont scolarisés ou qui habitent dans le quartier prioritaire

Résultats attendus par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme».

Résultats attendus par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de personnes participants à l'action
- Nombre de séances effectuées

Calendrier

2015-2020

Financement :

Etat :

Commune : Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

DRAC :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale

Action n° : 8

Intitulé précis de l'action :

Valoriser la jeunesse et renforcer le lien social par des actions média (Pocket film, radio)

Responsable de l'action :

Nezli Tabet, Chargée de mission contrat de Ville Maison des adolescents (MDA 34)

06.30.67.47.47 n.tabet@mda34.org

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Le schéma départemental de l'Hérault enfance-famille 2008-2012 souligne dans son diagnostic une aggravation de la situation des enfants, des adolescents, et de leur famille notamment sur trois plans: économique et social, comportemental et éducatif, psychologique et psychiatrique. Dans ce contexte, le besoin de valoriser la jeunesse et de renforcer le lien social apparaît très nettement.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Objectif stratégique :

Le soutien pour l'accès à la culture, aux sports et à la vie associative

Objectif opérationnel :

Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques en mobilisant les acteurs /équipements culturels et artistiques

Descriptif de l'action :

L'action Pocket Film s'adresse aux adolescents de 11 à 21 ans invités à réaliser un court métrage de 3 minutes maximum sur le thème "Et si c'était possible" à l'aide d'un smartphone, d'une tablette ou d'un appareil photo. Le format "film de poche" permet à l'adolescent de s'exprimer et de partager sa subjectivité sur une thématique qu'il souhaite aborder à l'aide d'un outil de son quotidien. Cette action permet aussi d'aborder les questions liées au numérique - usage abusif, réseaux sociaux, question de l'image - pour accompagner la réflexion et le développement de l'esprit critique.

-Organisation et animation d'ateliers (associant des partenaires locaux ou départementaux) pour les jeunes au sein d'une structure locale et mise à disposition de la boîte à outils du parfait réalisateur sur le site internet de la MDA34.

-Organisation et animation d'une formation pour les professionnels (voir en annexe une journée type de formation).

-Réalisation d'un événement local avec projections débat.

-Participation au concours départemental.

-Valorisation des productions sur le site MDA34.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale x
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

-Développer les pratiques numériques.

-Valoriser la parole des jeunes.

-Valoriser des talents, des centres d'intérêt, des savoir-faire, la créativité et des initiatives.

-Créer un moyen de médiation, de rencontre et d'échange entre les jeunes eux-mêmes et avec les professionnels.
-La formation à destination des professionnels leur permet de disposer de tous les outils nécessaires pour se saisir du projet et l'adapter spécifiquement aux jeunes.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Cette action est ouverte à tous les jeunes de 11 à 21 ans, favorisant ainsi la mixité géographique et socio-culturelle des publics.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

A travers cette action, les jeunes participent activement à un projet qui met en valeur leur parole et leur compétence. Leur participation qui peut être constitutive dans la réalisation d'un parcours personnel. Les échanges impliqués par l'événement entre jeunes issus de culture et de territoires différents et avec les professionnels renforcent la cohésion sociale.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Nombre de participants aux ateliers professionnels et aux ateliers jeunes Mobilisation des structures locales (5 environ)

Nombre de participants aux projections publiques locales

Qualité des productions

Nombre de films produits

Calendrier

Cette action se déroulera sur les années 2016 à 2020 en plusieurs étapes :

-Formation des professionnels.

-Animations d'ateliers pour les jeunes au sein d'une structure locale.

-Réalisation d'un événement local au sein du QPV avec des projections débat.

-Participation à l'événement départemental (26 mars 2016) à Montpellier.

-Évaluation de l'action.

Financement :

Etat :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

ARS :

DRAC :

Département : Le Département finance l'action globale de la Maison des Adolescents (103 000 euros en 2016)

Commune : Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,))

Pilier cohésion sociale

Action n° : 9

Intitulé précis de l'action :

Engager une action pérenne au service de la maîtrise du français

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, Chef de projet Politique de la ville

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Autres partenaires : Conseil Régional (via les dispositifs de droit commun de lutte contre l'illettrisme) , CCAS, PRE, associations.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Les professionnels du CCAS et de l'Education nationale sont confrontés à une partie de la population de Bédarieux qui est en demande d'aide à la compréhension, à la formulation et à la rédaction de documents divers, avec des difficultés d'expression orale.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique

Le soutien pour l'accès à la culture, aux sports et à la vie associative

Objectif opérationnel :

Engager une action culturelle pérenne au service de la maîtrise du français dans une perspective de réduction des inégalités.

Descriptif de l'action :

Mise en place d'ateliers permettant la maîtrise de la langue française.

Une évaluation personnelle pour chaque participant sera réalisée.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale x
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Dépasser la barrière de la langue par une approche ludique et conviviale afin de favoriser la compréhension, l'aisance et l'autonomie des personnes en insécurité linguistique.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Favoriser l'égalité des chances par une meilleure maîtrise de la langue française, un axe fondamental de la lutte contre les discriminations.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / hommes ».

Favorisation d'un public mixte

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les replis communautaires ».

Maîtrise de la langue française, facteur clé de l'inscription dans la société et la communauté nationale

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de personnes ayant bénéficié de l'action
- Adhésion des groupes cible au projet et régularité dans la participation ;
- Qualité des échanges et de la coproduction ;
- Cohésion de l'ensemble des partenaires et intervenants ;
- Pérennisation de l'action

Calendrier

2016-2020

Financement :

Etat :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

DRAC :

Département :

Commune : Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale

Action n° : 10

Intitulé précis de l'action :

Mise en place d'un accès aux droits

Responsable de l'action :

Odile BARETTE Directrice fédérale Familles rurales de l'Hérault

04.67.79.35.93 direction.fd34@orange.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Via un Relais Info Familles, cette action permet de rendre accessible l'information et l'aide aux démarches qui posent des problèmes de maîtrise de l'environnement au quotidien et à l'identification des contraintes sociales.

Cela répond à un besoin d'accès à l'autonomie, d'engagement social, d'épanouissement personnel qui est présent dans de nombreuses familles et chez des personnes en situation de précarité.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La garantie de l'accès à la santé et à l'offre médico-sociale

Objectif opérationnel :

Favoriser l'accès aux droits et accompagner les personnes confrontés à cette problématique

Descriptif de l'action :

La finalité de l'action est l'accès aux droits. Par l'information et l'aide dans les démarches, cette action cherche à réduire l'isolement des personnes et à favoriser l'inclusion sociale et la participation citoyenne.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale X
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Cette action vise à favoriser la rencontre, l'échange, et la solidarité intergénérationnelle ainsi que la valorisation des savoir-faire et la (re)découverte des compétences.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

L'action a pour objectif de soutenir l'ensemble des usagers, notamment les plus vulnérables ou en situation d'exclusion

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les replis communautaires ».**

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de bénéficiaires
- Nombre de séances effectuées
- Nombre de dossiers aboutis

Calendrier

L'action s'est déroulée de septembre à décembre 2015 et a pour ambition de se poursuivre les années suivantes.

Financement annuel:

Etat : 7000 €

Département* : 5000€

Commune** : 3000 €

Caf : 2000 €

* Le Département soutient l'Association Familles Rurales de l'Hérault pour des permanences d'accès aux droits (financement global sur le territoire de 11 000 euros en 2016)

** Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale**Action n° : 11****Intitulé précis de l'action :**

Mise en place d'une permanence locale de la Maison Départementale des Adolescents (MDA)
Ouest Hérault

Responsable de l'action :

Maison des Adolescents de l'Hérault

Nezli Tabet, Chargée de mission contrat de Ville Maison des adolescents (MDA 34)

06.30.67.47.47 n.tabet@mda34.org

Partenaires associés :

CLS - mission contrat de ville Éducation nationale - DDCS - élus communautaires - ARS

Partenaires à définir après concertation :

Partenaires locaux, par exemple CCAS, service jeunesse, -PAEJ - Consultation Jeunes

**Consommateurs de l'antenne CSAPA de Bédarieux et un appui auprès des professionnels de la MLI
Centre Hérault, infirmières scolaires, agence de la solidarité.**

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Éléments du diagnostic du contrat de ville de Bédarieux, signé le 12 octobre 2015

« En lien avec les axes d'intervention du Contrat Local de Santé signé entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et l'Agence Régionale de Santé (ARS) listés ci-dessous, certains domaines peuvent être ciblés, en raison des enjeux spécifiques à notre territoire »

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :**Orientation stratégique :**

La garantie de l'accès à la santé et à l'offre médico-sociale

Objectif opérationnel :

Mettre en place un espace d'écoute et d'orientation pluridisciplinaire pour adolescents de 11 à 21 ans.

Descriptif de l'action :

Réponse apportée aux habitants du quartier prioritaire de la ville de Bédarieux

Le fonctionnement au plus près des besoins locaux mobilisera toutes les ressources de la MDA et de son large réseau de partenaires.

Son efficience est rendue possible par une articulation entre les moyens locaux (même limités) et les outils et ressources mutualisés au plan départemental.

Ainsi, il est possible d'envisager une permanence hebdomadaire ou bimensuelle assurée par un binôme de professionnels :

--> l'un du territoire (psychologue d'un PAEJ par exemple, éducateur, ou assistant social,...)

connaissant bien les ressources locales, formé et labellisé par la MDA sur ce travail spécifique.

--> un autre professionnel de l'équipe permanente maison des adolescents dont la spécialité peut se décliner suivant les besoins (médecin, infirmier, psychologue, ...) et qui donc se déplacera vers le territoire sur une journée complète.

Les entretiens ainsi conduits avec les jeunes font l'objet d'un point au sein du binôme. Puis chaque fois que nécessaire, dans la même semaine, sera possible une présentation en réunion clinique de l'équipe élargie pour une orientation adaptée et sur mesure.

Le jour de sa permanence, le binôme peut également proposer des groupes de paroles (parents voire adolescents) mais aussi des animations de prévention (établissements scolaires, service jeunesse, PIJ, autres structures d'accueil de jeunes) utilisant ainsi les outils conçus par la MDA.

Ce travail en binôme peut également s'envisager dans le cadre de médiations culturelles.

Nous pourrions envisager des séances d'échanges des pratiques ouvertes aux partenaires de terrain qui interviennent auprès d'adolescents.

Les professionnels prendront aussi le temps de rencontre avec d'autres acteurs (direction établissements scolaires, services sociaux et sanitaires, etc...).

Parmi le dispositif appuyant ce travail :

--> un espace ressources sur le site MDA34 sera dédié au territoire avec annuaire, documentation, informations pratiques et évènements.

--> des outils de prévention exposition, animation (pocket-film, radio, programme nutrition, jeux d'expression, ateliers de médiation culturelle ...).

--> un support d'intervention à distance vidéoconférence sera disponible tous les jours.

La MDA ne constitue en aucun cas un dispositif d'urgence et garde une fonction généraliste.

Efficience du dispositif : une prestation complète répondant à l'ensemble du cahier des charges MDA national pour un budget très faible.

Objectifs opérationnels visés

Il s'agit d'apporter sur le territoire politique de la ville un véritable service type "maison des adolescents" dans l'ensemble de ses fonctions.

A savoir : un espace d'écoute et d'orientation pluri-disciplinaire pour adolescents de 11 à 21 ans anonyme, gratuit, avec ou sans rendez vous. Sans pour autant constituer un dispositif d'urgence.

Mais aussi l'organisation d'actions collectives culturelles, de prévention, des supports de communication etc...

D'apporter la force d'un réseau (analyse cas complexes, accès à la plate-forme de prise en charge pédo-psy, échanges de pratique,...) permettant de sortir les professionnels de leur isolement.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale x
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Permettre une prise en charge rapide et régulière des jeunes par la MDA.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Le projet est ouvert à tous les jeunes du territoire héraultais, favorisant ainsi la mixité géographique et socio-culturelle des publics. Aider à décroquer les jeunes dans leur territoire.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Permettre aux jeunes des territoires sensibles de bénéficier des services de la Maison des Adolescents de l'Hérault.

- Favoriser l'accès aux soins.
- Valoriser les activités et aspirations des jeunes.
- Redonner du lien social et des objectifs de vie.
- Prévenir les risques de santé et les situations judiciaires en permettant que des adolescents par des lieux d'écoute adaptés.
- Émancipation civique et intellectuelle des jeunes.

- Encourager les actions de prévention (logique de santé communautaire).
- Favoriser le lien entre professionnels
- Soutenir les parents d'adolescents dans leurs fonctions éducatives

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« égalité femmes / homme ».**

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les replis communautaires ».**

A travers cette action, les participants s'investissent activement dans un projet qui met en valeur leur parole et leur compétence qui peuvent être constitutives dans la réalisation d'un parcours personnel. Les échanges induits par l'événement entre jeunes issus de culture et de territoire différents et avec les professionnels renforcent la cohésion sociale.

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Nombre d'entretiens / Nombre d'activités développées / Développement des partenariats / Qualité des actions.

Calendrier

La MDA Ouest Hérault devra être consolidée sur Béziers en 2016.

Dans le cadre de cette condition, la permanence ne sera envisageable qu'à compter de 2017-2018.

- 1°) – Identifier les structures intéressées
- 2°) – Constituer les équipes
- 3°) – Définir un lieu
- 4°) – Elaborer un programme
- 5°) – Mettre en place une instance d'évaluation

Financement :

Mobilisation des crédits de droit commun :

Financements structurels de la MDA de l'Hérault issus de la dotation annuelle de l'ARS, de la DRAC et du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse

Crédits spécifiques « politique de la ville sollicités » :

Une dotation complémentaire politique de la ville (hors financement structurel de droit commun apporté par la MDA34) intégrant le financement d'un temps de travail pour le référent local (sur convention avec sa structure) est de l'ordre de 17 000 €

Mobilisation des droits communs :

Etat :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

DRAC :

ARS :

Département : Le Département finance l'action globale de la Maison des Adolescents (103 000 euros en 2016)

Commune : Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale

Action n° : 12

Intitulé précis de l'action :

Mise en place d'un groupe de travail sur la thématique de la santé avec l'ensemble des acteurs concernés

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, Chef de projet Politique de la ville

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Vu le contexte économique de la ville de Bédarieux, la nécessité d'établir des groupes de travail réguliers, regroupant l'ensemble des acteurs concernés est apparue comme évidente.

L'Etat, l'ARS, le CD, la Ville, l'hôpital, le Pays Haut Languedoc et Vignobles,... pourront ainsi aborder les questions relatives au pilier Cohésion sociale dont la santé est une des composantes.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La garantie de l'accès à la santé et à l'offre médico-sociale

Objectifs opérationnels :

-Favoriser l'accès aux soins, agir en direction des jeunes exposés à la consommation de produits stupéfiants et améliorer la prise en charge de la santé mentale

Descriptif de l'action :

Mise en place des réunions dès 2016

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale x
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Ces réunions permettront une meilleure coordination des acteurs et des actions

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les replis communautaires ».

Meilleur accès aux droits fondamentaux (dont la santé), facteur de non exclusion, de non repli.

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

-Nombre de réunions et de participants

-Impacts et transformations constatées sur le quartier ou la commune

Calendrier

Démarrage de l'action en 2016

Financement :

Pas de budget nécessaire

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale

Action n° : 13

Intitulé précis de l'action :

Apporter sur le quartier prioritaire de la ville de Bédarieux une réponse globale en addictologie

Responsable de l'action :

Christophe LOZE Association Episode
04 67 95 65 80 c.loze@episode34.com

Partenaire de l'action : Contrat Local de Santé du Pays Haut Languedoc et Vignobles (prévention primaire, réduction des risques, prise en charge)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Eléments du diagnostic du contrat de ville de Bédarieux, signé le 12 octobre 2015

« En lien avec les axes d'intervention du Contrat Local de Santé signé entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et l'Agence Régionale de Santé (ARS) listés ci-dessous, certains domaines peuvent être ciblés, en raison des enjeux spécifiques à notre territoire » (extrait du contrat de ville de Bédarieux) :
[...] « Développer une stratégie de prévention et de réduction des risques en matière d'addiction et créer une prise en charge adaptée de proximité, notamment auprès des jeunes ».

Eléments de réponse aux problèmes d'addictions du Pays qui impactent le quartier prioritaire de la ville de Bédarieux. (Cf. 7 orientations du rapport EPISODE)

- 1 – Proposer une réponse en matière d'accompagnement et de soins en addictologie accessible et adaptée aux besoins spécifiques du territoire
- 2 – Proposer une réponse en matière de prévention, notamment primaire, auprès des jeunes du territoire
- 3 – Proposer un accompagnement de proximité en addictologie spécifique pour les jeunes et leurs parents
- 4 – Apporter une réponse de proximité en matière d'accès à la réduction des risques
- 5 – Soutenir les professionnels sanitaires et sociaux du territoire dans la prise en compte des problématiques d'addiction
- 6 – Faire connaître l'offre de services spécialisés en addictologie, et notamment le CSAPA EPISODE, auprès des professionnels et du grand public

Eléments de diagnostic présentés dans le rapport d'étude d'Episode :

- 1°) – Consommation de cannabis et opiacés
 - 2°) – Consommation d'alcool
 - 3°) – Rassemblements festifs (« teufs »)
 - 4°) - Difficultés de l'équipe CSAPA Bédarieux à trouver des médecins partenaires dans le suivi de patients consommateurs d'opiacées sur le secteur (p.34)
 - 5°) - Établissements scolaires en demande d'appui, avec lesquelles il faudra travailler pour optimiser la prévention auprès des jeunes (p.35)
 - 6°) - Interventions de l'association Episode auprès des équipes de travailleurs sociaux de la Régie de Développement Local (p.35)
 - 7°) - CJC en complément du PAEJ pour prendre le relais lorsqu'une problématique de consommation se présente (p35)
 - 8°) - Renforcer la communication auprès des CCAS, partenaires relais usagers suivis par Episode qui se proposent de témoigner sur leur parcours, sensibiliser les plus jeunes (p.36)
- En 2013, 74 usagers du CSAPA de Bédarieux, sont de cette commune (p.39)
- 9°) - Proposer une réponse spécifique en direction des jeunes et des familles en matière de soins, prévention et d'accompagnement dans la logique de "l'aller-vers" (p. 47)

10°) - Stratégie de communication à prévoir pour faire connaître les services spécialisés existants (p.47)

11°) - D'autres éléments de réponse plus ciblés seront mis au travail dans le cadre d'un diagnostic spécifique du quartier prioritaire engagé ultérieurement.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La garantie de l'accès à la santé et à l'offre médico-sociale

Objectif opérationnel :

Agir en direction des jeunes exposés à la consommation de produits stupéfiants

Descriptif de l'action :

- Antenne du CSAPA Episode déployée sur la ville de Bédarieux et renforcée depuis 3 ans
- Accueil spécifique pour les jeunes consommateurs sur Bédarieux
- Organisation de rencontres entre les acteurs du territoire afin de développer le partenariat
- Développement d'outils de communication mis à disposition des professionnels et du grand public.

Objectifs opérationnels visés :

- Améliorer la réponse en matière d'accompagnement et de soins en addictologie des résidents du QPV, y compris pour ce qui concerne les jeunes et leurs parents
- Développer le partenariat avec les professionnels sanitaire et sociaux dans la prise en compte des problématiques d'addiction de la population du QPV
- Renforcer la communication auprès des professionnels et de la population pour faire connaître l'offre de services en addictologie.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale =
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Diminution du nombre de consommateurs de cannabis et d'alcool

Développement du partenariat avec des médecins dans le suivi des patients

Améliorer le maillage partenarial entre les structures institutionnelles

Développer la communication auprès du grand public

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Sensibilisation spécifique aux collégiens et lycéens des établissements scolaires de Bédarieux

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Apporter une réponse en termes de prise en charge des conduites addictives

Calendrier

2016-2020

Financement :

Financement ARS

Mobilisation des droits communs :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

Commune : Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier cohésion sociale

Action n° : 14

Intitulé précis de l'action :

Elaboration d'un état des lieux santé partagé sur le quartier prioritaire

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, Chef de projet Politique de la ville

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Partenaires :

CPAM, CAF, MSA, CD, ARS, CARSAT, RSI...

Partenaires locaux à associer :

Agence Départementale de la solidarité, CCAS, Services municipaux de Bédarieux, établissements scolaires, MLI, Régie de Développement local, Associations locales, SSIAD / SAD, CLIC, établissements de santé (CH Bédarieux, Cliniques,...), Etablissements médico-sociaux, Mutualité française, professionnels de santé libéraux (sage-femme, infirmières, dentistes, médecins, pharmaciens), CLS Pays HLV,....

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Malgré les nombreux équipements existants sur la ville (Cf. diagnostic territorial de Bédarieux) et une connaissance globale de l'offre de soins sur le territoire, il apparaît nécessaire, afin de pouvoir intervenir de manière précise sur les besoins des habitants du quartier prioritaire, d'avoir une vision exhaustive des ressources disponibles.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La garantie de l'accès à la santé et à l'offre médico-sociale

Objectifs opérationnels :

Favoriser l'accès aux soins et à la santé pour les publics du quartier prioritaire

Descriptif de l'action :

- Apporter sur le quartier prioritaire de la ville de Bédarieux des données dans le domaine de la santé
- Partager la connaissance des ressources disponibles sur le territoire

Objectifs opérationnels visés :

- Identifier les problématiques spécifiques de santé de la population du quartier prioritaire
- Décrire l'offre de soins (prévention, sanitaire, médico-social) existante permettant de répondre aux problèmes de santé de la population du quartier prioritaire de la ville
- Identifier l'adéquation entre les besoins et l'offre existante et son utilisation - Dégager les leviers stratégiques d'actions en réponse aux besoins identifiés

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale x
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Avoir une cartographie « santé » du quartier prioritaire

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / homme ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Indicateurs descriptifs populationnels
- Indicateurs spécifiques sociaux et démographiques du quartier prioritaire de la ville
- Inventaire des dispositifs médico-sociaux
- Inventaire des "dispositifs" libéraux (professionnels de santé)
- Indicateurs spécifiques au quartier prioritaire de la ville
- Recherche de spécificités éventuelles de l'état de santé de la population du quartier prioritaire de la ville
- Données CPAM / MSA / RSI / CARSAT (observatoire vieillissement) sur le recours aux soins (Bénéficiaires ACS, CMU, CMU-C, personnes en ALD, Allocataires AAH, ...), données POSS-LR
- Données qualitatives : échanges avec les professionnels locaux sur l'adéquation entre l'offre et les besoins

Calendrier

2016 - 2018

Financement :

A déterminer

Mobilisation des droits communs :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

**PILIER CADRE DE VIE -
RENOUVELLEMENT
URBAIN**

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain**Action n° : 1****Intitulé précis de l'action :**

Organisation de marches exploratoires de femmes

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, chef de projet Politique de la ville de Bédarieux

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

La participation citoyenne occupe une place centrale au sein de la nouvelle politique de la ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 instaure en effet le principe de co-construction du Contrat de ville avec les habitants du quartier.

Le diagnostic de territoire a fait ressortir la nécessité de porter une attention particulière au public féminin qui est important sur le quartier que ce soit en termes d'accompagnement à la parentalité, d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

De plus, les femmes ont une bonne connaissance de l'espace public par l'usage qu'elles en ont au quotidien. La lecture qu'elles peuvent avoir du quartier (prioritaire ou vécu) constitue une source précieuse d'information pour les décideurs locaux.

A travers cette action, il est proposé de leur donner la parole et de recueillir leur point de vue grâce à l'instauration de marches exploratoires dans le quartier qui seront suivies de tables-rondes afin qu'elles puissent faire un retour sur ce qu'elles auront noté.

Ce dispositif consiste à créer un groupe qui sera chargé d'explorer le quartier pour observer et analyser avec précision les atouts ou les faiblesses de l'espace urbain. Les marches s'effectueront sur les itinéraires d'usage qu'elles empruntent quotidiennement pour se déplacer, se rendre au travail, aller à l'école, etc.

A l'issue du constat qui sera dressé lors tables-rondes, des solutions et préconisations seront formalisées, puis portées à la connaissance des décideurs locaux.

Ainsi, le point de vue des femmes du quartier viendra enrichir la réflexion menée sur le Contrat de ville et ce sur toute la durée de vie du contrat.

Cette action est étroitement liée à la marche exploratoire initiée par la SNCF développée depuis cinq ans dans le cadre de la démarche « sécurité et prévention » et dont le principe a été validé en mars 2015. Elle se déroulera sur les abords de la gare et sera pilotée par le coordonnateur du CLSPD. Elle sera mise en place sur des créneaux horaires de jour comme de nuit, en fonction des horaires des trains.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :**Orientations stratégiques :**

La revitalisation du Centre-ville

Objectifs opérationnels :

Améliorer la circulation et le sentiment de sécurité dans le quartier prioritaire

Descriptif de l'action :

-Constitution d'un ou plusieurs groupes de femmes pluri-générationnel

-Réalisation de marches exploratoires au sein du quartier

-Réflexion collective et analyse partagée des données recueillies sur les atouts et les faiblesses de l'espace public

- Formalisation des préconisations et des solutions à proposer
- Echange avec les élus et les décideurs locaux et restitution des contributions
- Evaluation du dispositif des marches exploratoires

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie x
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Recueillir les points de vue des femmes sur le quartier afin qu'elles contribuent de manière effective à la réflexion collective engagée sur le Contrat de ville, par-delà les seuls aspects sécuritaires
- Favoriser la libération de la parole du public féminin et amener les femmes à gagner progressivement en autonomie
- Amener les élus et les décideurs locaux à prendre davantage en compte le point de vue des femmes du quartier

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Participation de femmes issues du quartier prioritaire

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Représentativité de tous les âges, y compris de jeunes femmes.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre et typologie des participantes
- Nombre et type de préconisations / prises en compte / réalisées
- Nombre de rencontres avec les responsables et décideurs locaux
- Nombre de marches exploratoires

calendrier

- Sensibilisation du partenariat (octobre 2015)
- Réunion publique (novembre 2015)
- Constitution des groupes (novembre 2015)
- Calendrier précis des marches (décembre 2015 à mai 2016)
- Diagnostic (mai 2016)
- Proposition des préconisations (mai 2016)
- Restitution (juin 2016)
- Evaluation (juin 2016)

Financement :

Budget estimé : 1 000 €

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain**Action n° : 2****Intitulé précis de l'action :**

Mise en place et coordination de la GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité)

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, chef de projet Politique de la ville de Bédarieux

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Malgré la qualité de certains espaces extérieurs et la présence de nombreux équipements, le quartier du Centre-ville se caractérise par un bâti vieillissant, voire délabré, et de nombreux dysfonctionnements urbains.

La Gestion urbaine et sociale de proximité, en tant que volet majeur de la Politique de la ville, est définie comme « l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Elle concerne différents acteurs qui doivent coordonner leur action afin d'améliorer, en priorité, les conditions de vie des habitants⁵ ».

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine définit trois objectifs prioritaires de la démarche GUP :

« -réduire les écarts socio-économiques entre les quartiers et le reste des agglomérations dont ils font partie,

-améliorer la qualité de vie et l'environnement des habitants et

-renforcer la participation ainsi que la coopération des différents partenaires impliqués dans la Politique de la ville ; »

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine réaffirme la place dans le Contrat de ville de la démarche et des objectifs de la GUSP.

Pour atteindre ses objectifs, elle pourra s'appuyer sur trois outils principaux : l'adulte relais, les marches exploratoires et le Conseil citoyen.

L'objectif à moyen terme est de fédérer les acteurs par la signature d'une convention d'engagement et la mise en œuvre d'un programme d'actions annuel ou pluri-annuel.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :**Orientation stratégique :**

La revitalisation du Centre-ville

Objectif opérationnel :

Revaloriser le paysage urbain du quartier prioritaire

Descriptif de l'action :

Une convention de gestion Urbaine et Sociale de Proximité constitue un gage d'engagements opérationnels et doit répondre de manière concrète aux besoins majeurs du quartier afin de contribuer réellement à l'amélioration du cadre de vie des habitants et au mieux vivre ensemble. Le programme d'actions se construira autour de 4 orientations stratégiques :

-Garantir un cadre de vie agréable et assurer une qualité de services aux habitants

-Accompagner les actions de rénovation urbaine et pérenniser les acquis

-Consolider les actions de lien social et favoriser la participation des habitants

⁵ Note de cadrage de juin 1999

-Contribuer à la tranquillité publique, en lien avec le CLSPD.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie x
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Amélioration du cadre de vie
- Amélioration de la tranquillité publique
- Promotion du vivre ensemble

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Participation d'habitants issus des différentes communautés de France

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Participation de jeunes (- de 30 ans) dans le dispositif

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme».

Participation paritaire d'hommes et de femmes en s'appuyant notamment sur la marche exploratoire des femmes

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les replis communautaires ».

Participation d'habitants issus des différentes communautés de France

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Mise en place d'un suivi des dysfonctionnements
 - Mise en place des groupes de travail et d'une cellule de veille
 - Nombre et types de projets engagés
 - Moyens mobilisés par les partenaires
 - Participation des habitants au travers de l'association Conseil Citoyen Bédarieux, d'un lien avec les marches exploratoires des femmes et la réalisation d'un diagnostic en marchant
- Tableau annuel de suivi des actions

calendrier

Janvier 2016 : Comité technique GUSP et diagnostic en marchant

Février-mars 2016 : Définition du programme d'actions et des moyens à mobiliser

Avril 2016 : Mise en œuvre du programme d'actions

Fin d'année 2016 : Validation et signature de la Convention

Financement :

Mobilisation de moyens spécifiques en fonction du programme d'actions

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain**Action n° : 3****Intitulé précis de l'action :**

Accompagner et développer le Conseil citoyen

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, chef de projet Politique de la ville de Bédarieux

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Depuis 30 ans, malgré les moyens mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville, la situation ne s'est pas améliorée. Cette situation est liée au fait, entre autres, que la consultation et la participation des habitants n'ont pas été prises en compte dans la mise en place des projets locaux. La loi du 21 février 2014 inscrit comme enjeu la démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques en s'appuyant sur la mise en place de conseils citoyens.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :**Orientation stratégique :**

La revitalisation du Centre-ville

Objectif opérationnel :

Favoriser un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants

Descriptif de l'action :

Le Conseil citoyen est composé de 2 collègues :

-Le collègue « associations et acteurs locaux » dont les membres sont issus du quartier prioritaire (tirés au sort dans une liste de candidats)

-Le collègue « habitants » dont les membres ont été tirés au sort dans une liste de candidats et dans une liste mixte constituée de la liste électorale et du listing de la régie des eaux municipale.

De par leur expertise d'usage et leur connaissance du quartier prioritaire, les membres seront sollicités pour participer au Contrat de ville, à la gestion urbaine de Proximité et sur toutes questions concernant le quartier.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale

- rénovation urbaine et cadre de vie x

- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

-Appropriation, par le Conseil citoyen, des thématiques jugées incontournables

-Autonomisation du Conseil permettant d'être à l'origine d'initiatives locales, production d'outillage,...

-Participation du Conseil citoyen à la vie du quartier, aux instances du Contrat de ville et de la GUSP

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale**« lutte contre les discriminations ».**

Le Conseil citoyen est à même d'intervenir sur cet enjeu en accueillant, parmi ses membres, des participants issus de plusieurs lieux du territoire prioritaire et de catégories socioprofessionnelles différentes.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

La participation de « jeunes » (moins de 30 ans) dans le Conseil citoyen est un enjeu important

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / hommes ».

La parité femmes-hommes a été scrupuleusement respectée lors du tirage au sort et le demeurera en cas d'accueil de nouveaux membres.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les replis communautaires ».

Le Conseil citoyen est ouvert à toutes les communautés qui peuvent exister au cœur du quartier prioritaire.

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Installation effective du Conseil citoyen
- Participation aux groupes de travail et aux instances du Contrat de ville et de la GUP
- Mise en place du programme d'accompagnement
- Nombre et assiduité des participants
- Nombre et fréquence des rencontres
- Représentativité des membres (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, communautés...)
- Nombre d'initiatives proposées
- Prise en compte des propositions du Conseil citoyen dans les actions du Contrat de ville.

Calendrier

16 mars 2015 : Installation du Conseil citoyen

Mai/juin 2015 : Participation des membres aux groupes de travail thématiques

Juillet 2015 : Création de l'association « Conseil Citoyen Bédarieux »

Septembre 2015: Montée en puissance progressive sur les mois et les années suivantes

Financement :

Etat : 1 500 €

Commune* : 300 €

Hérault Habitat : 500€

* Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

Subventions liées à des appels à projets

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,)

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Action n° : 4

Intitulé précis de l'action :

Développer les actions de médiation auprès des jeunes et des habitants du quartier prioritaire en s'appuyant sur un médiateur social (Adulte-relais)

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, chef de projet Politique de la ville de Bédarieux
04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

La médiation sociale est une nécessité soulevée par les habitants du quartier prioritaire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La revitalisation du Centre-ville

Objectif opérationnel :

Créer du lien social dans le quartier prioritaire en mobilisant des compétences en médiation sociale.

Descriptif de l'action :

Le médiateur social interviendra principalement dans cinq domaines différents :

- le lien social et la vie de quartier pour favoriser la cohésion sociale par l'organisation d'évènements, l'aide aux projets, la sensibilisation à certains sujets ;
- la médiation dans le champ scolaire, principalement pour mettre en relation les familles et l'institution scolaire, lutter contre l'absentéisme et assurer la tranquillité aux abords des établissements scolaires;
- la mise en place de projets en lien avec la jeunesse
- la prévention et la médiation dans les espaces publics et/ou privés, notamment pour gérer les conflits de voisinage ou entre usagers, rendre compte d'évènements, de dégradations ou de dysfonctionnements, rassurer les habitants par sa présence

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale x
- rénovation urbaine et cadre de vie x
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Mise en réseau
- Emergence d'initiatives
- Baisse des incivilités

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

L'adulte relais aura un rôle important dans la mobilisation de projets en direction et avec les jeunes, en s'appuyant notamment sur le Conseil municipal des jeunes et le PRE.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« égalité femmes / homme ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de partenaires rencontrés
- Nombre de réunions organisées
-

Calendrier

Le premier adulte relais a été recruté en février 2016.

Financement :

Etat : 18 823,09 €

Commune : 6 000 €

Hérault Habitat : 700 €

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain**Action n° : 5****Intitulé précis de l'action :**

Consolidation de l'Equipe MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale)

Responsable de l'action :**Pierre SECOLIER, chef de projet Politique de la ville de Bédarieux****04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr****Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :**

Avec l'entrée de Bédarieux dans la liste des nouveaux sites de la Politique de la Ville, la nécessité de mettre en place une équipe MOUS afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Ville.

L'équipe MOUS :

- remplit une fonction de soutien, d'aide et de conseil auprès des opérateurs dans le montage de leurs projets,
- permet l'émergence et la mise en œuvre de projets/actions répondant aux objectifs et orientations affichés dans la convention cadre du Contrat de Ville,
- veille à articuler les actions avec la politique de l'habitat existante,
- mobilise les énergies, impulse les réflexions, incite et encourage les initiatives,
- facilite le rapprochement de l'ensemble des acteurs,
- assure l'ingénierie financière et administrative du Contrat de Ville par la préparation des réunions de pilotage et techniques, l'établissement de rapports, de matrices financières...
- veille tout au long de l'année à la mise en œuvre du Contrat de Ville de l'élaboration d'actions via un appel à projets annuel à l'exécution de ces actions via des comités techniques, comités de pilotage ou encore des rencontres/contacts réguliers avec les porteurs...
- assure une fonction d'évaluation de l'ensemble des actions mises en œuvre et une fonction de veille.

Ainsi, elle doit :

- constituer un relais auprès des habitants, des associations et des collectivités,
- assurer l'interface avec les professionnels des différentes institutions,
- élaborer des supports techniques à la préparation des décisions politiques,
- constituer une aide à la décision et au soutien à la démarche projet.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La revitalisation du Centre-ville

Objectif opérationnel :

Affiner des projets en vue de leur parfaite adéquation aux problèmes rencontrés dans le quartier prioritaire

Descriptif de l'action :

L'équipe MOUS, pilotée par le chef de projet, a pour mission d'animer l'ensemble de la demande, d'aider à coordonner les porteurs de projets et soutenir l'émergence de nouvelles demandes à l'échelle du quartier prioritaire.

Le chef de projet assure l'interface et les liaisons permanentes entre les différents financeurs, les associations et les services déconcentrés de l'Etat.

L'équipe MOUS constituée d'un chef de service, d'un chef de projet et d'une secrétaire contribue à la mise en œuvre effective de l'ensemble des orientations et des objectifs prioritaires.

L'équipe MOUS s'implique dans la préparation des programmes annuels d'actions à soumettre aux divers comités, elle apporte une aide et un appui logistique pour le montage des dossiers auprès des différents partenaires, elle effectue le suivi et l'évaluation des actions engagées.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie x
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Nombre de rencontres avec les décideurs, partenaires du Contrat de ville et avec les acteurs du territoire
- Nombre de réunions et de documents d'évaluation

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / homme ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Calendrier :

L'équipe MOUS a commencé à se constituer en janvier 2015

Financement annuel :

Etat : 10 000 €
Conseil départemental : 5 000€
Commune : 28 820 €

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Action n° : 6

Intitulé précis de l'action :

Création de tiers-lieux

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, Chef de projet Politique de la ville à Bédarieux

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

La ville de Bédarieux ne dispose pas de lieux intermédiaires appelés aussi « tiers-lieux », communément appréhendés comme des espaces de proximité ouverts à tous et à l'activité hybride, au sein desquels les habitants peuvent se rencontrer, échanger et renforcer ainsi les pratiques solidaires et le potentiel d'initiatives locales. Ces lieux neutres favorisent aussi la coopération « associations-habitants-institutions » par la mise en œuvre d'actions partenariales. C'est en outre un centre de veille et de ressources pour le territoire, qu'il contribue à interroger et à dynamiser.

Enfin, si les tiers-lieux sont reconnus comme des espaces au service de la cohésion sociale, ils apparaissent être un vecteur sous-estimé du développement économique en milieu rural et plus largement un acteur transversal et innovant pour ces territoires en transition. En effet, dans un contexte élargi de développement territorial durable, le rôle et l'entretien des liens sociaux sont aujourd'hui admis dans l'articulation avec la performance économique d'un territoire, et notamment l'emploi local.

L'enjeu sur la ville de Bédarieux étant de réussir cette imbrication des sphères sociale, urbaine et économique telles qu'intégrées dans le Contrat de ville, la nécessité d'espaces/lieux porteurs et identifiées serait à soumettre à la réflexion dans le cadre d'une méthodologie d'accompagnement au projet.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La revitalisation du Centre-ville

Objectif opérationnel :

Répondre à un besoin d'espace partagé destiné à devenir un lieu de vie d'intérêt public.

Descriptif de l'action :

Objectif général :

- Mettre en œuvre une méthodologie de projet pour affiner la réflexion sur l'opportunité de tiers-lieux pour la ville de Bédarieux et son quartier prioritaire, mais aussi pour le territoire élargi et vécu : mener ainsi une approche subsidiaire au regard des axes transversaux définis par le projet de territoire de la communauté de communes Grand Orb,
- Fournir des éléments d'information pertinents pour permettre aux acteurs et aux décideurs d'affiner une stratégie d'action dans le cadre d'une deuxième phase liée à la création d'un tiers-lieu.

Objectifs opérationnels :

- Lien étroit avec la dynamique de réseau de l'équipe en charge de la mise en œuvre urbaine et sociale des objectifs portés par le contrat de ville, et en particulier avec le Conseil citoyen,
- Repérage de l'existence -ou du manque- d'organisations-structures relevant du concept de tiers-lieux, de leur fonctionnement et de leurs actions-propositions sur la ville. Mise en exergue du type de

croissance ou de dynamiques sociales, culturelles ou économiques dont ils sont ou pourraient être porteurs, et des conditions de celles-ci,
- Prise de contact -dans une démarche réflexive- avec les signataires du contrat de ville, dont certains partenaires financiers historiques des tiers-lieux.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale	x
- rénovation urbaine et cadre de vie	x
- développement emploi et activité économique	x

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Prise de conscience et appropriation par les acteurs et décideurs du contrat de ville de la notion de lieu porteur des dimensions sociales, urbaines et économiques, et notamment d'espaces de convergences de ces dynamiques.
- Matérialiser des temps d'ingénierie d'accompagnement au projet, afin d'intégrer les objectifs du contrat de ville dans une dimension élargie de développement territorial durable, au bénéfice de l'imbrication « relations sociales /développement économique de proximité ».
- Ces temps seront suivis d'une deuxième phase d'ingénierie de projet liés à l'élaboration d'un modèle de tiers-lieu adapté au territoire dans une triple approche quartier prioritaire - ville de Bédarieux - CC Grand Orb.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Les tiers-lieux sont des espaces où l'activité hybride peut favoriser l'accueil, la tolérance et la mixité sociale comme générationnelle (Ray Oldenburg, 1989).

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Lieux neutres d'accueil et de croisement des idées comme des parcours de vie, les tiers-lieux facilitent les parcours d'autonomie individuels comme collectifs, permettent l'expression d'une demande sociale non-contrainte et sont porteurs de valeurs positives : accueil et relais pour les projets et l'énergie des jeunes, mais aussi prévention et absorption des comportements déviants.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme » et « lutte contre les replis communautaires » :

Dans leurs missions liées à l'animation de la vie sociale, les tiers-lieux sont un avant-poste du domaine public et véhiculent ainsi les valeurs de la république et l'exercice de la citoyenneté.

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Le premier indicateur est l'appropriation de la problématique d'espaces de convergence des dimensions sociale, urbaine et économique (synthèse analytique des entretiens physiques ou téléphoniques auprès des organisations relevant du concept de tiers-lieux sur la ville de Bédarieux et notamment son quartier prioritaire, comme auprès des acteurs porteurs des objectifs du contrat de ville, en particulier le Conseil citoyen).

Le second est l'inscription élargie de l'action dans une dynamique globale auprès de certains partenaires contractuels signataires du contrat de ville (synthèse analytique des entretiens physiques ou téléphoniques).

Calendrier :

Dans le courant de l'année 2016, cette action se déroulera en plusieurs temps

-Repérage, élaboration d'outils d'entretiens, définition sémantique préalable de la notion de « tiers-lieux en milieu rural » : liens étroits MOUS & Conseil citoyen.

-Temps des rencontres et des entretiens avec les organisations/structures relevant du concept des tiers-lieux, et de certains partenaires signataires du contrat de ville. Poursuite de la participation MOUS & Conseil citoyen

-Bilan analytique et synthèse globale permettant l'appropriation des résultats et proposition d'outils d'aide à la décision.

Financement :

A déterminer

Mobilisation des droits communs :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :**B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :****C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :****D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,) :**

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Action n° : 7

Intitulé précis de l'action :

Projet d'aménagement rue des Aires et place Rabaud

Responsables de l'action :

Frédéric Buron et Mathilde Dorel

04.67.95.49.20

f.buron@bedarieux.fr

04.67.95.59.56

urbanisme@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Cette action fait suite à plusieurs constats : bâtiments en situation de péril, exigüité des espaces publics, problèmes de circulation des piétons, insalubrité latente, sentiment d'insécurité, développement des incivilités dans cet espace.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La réhabilitation de logements dans le territoire prioritaire

Objectif opérationnel :

Engager une reconstruction de logements et d'espaces afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire

Descriptif de l'action :

Cette action se déroulera en plusieurs étapes :

- Acquisition et démolition des immeubles dont deux sont en état de ruine.
- Relogement de deux activités (un salon de coiffure et un local infirmier)
- Réaménagement de la place Rabaud et de la rue des Aires permettant de créer des circulations douces confortables (axe majeur des circulations douces en ville)
- Aménagement d'espaces de détente fonctionnel pour les habitants (espace vert, stationnement, etc.)

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Dynamiser le quartier prioritaire
- Créer des espaces publics confortables et de qualité
- Valoriser les habitations restantes
- Faciliter la circulation douce

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Favoriser la mixité sociale

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« égalité femmes / homme ».**

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les replis communautaires ».**

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) et de résultat (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Baisse de la vacance
- Utilisation de l'espace par une circulation douce et les habitants du quartier
- Baisse du sentiment d'insécurité
- Etat de propreté du quartier

Calendrier

Acquisition des immeubles : hiver 2015-printemps 2016

Etude de maîtrise d'œuvre : mars 2016

Travaux : mai 2016-septembre 2016

Financement :

Etat :

Hérault Habitat :

Hérault Aménagement :

Commune :

Mobilisation des droits communs :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,)

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Action n° : 8

Intitulé précis de l'action :

Réhabilitation de la place de la Vierge

Responsables de l'action :

Frédéric Buron et Mathilde Dorel

04.67.95.49.20 - f.buron@bedarieux.fr

04.67.95.59.56 - urbanisme@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Cette action fait suite à l'observation d'immeubles vacants, d'un quartier en cours de paupérisation et de la fuite des habitants « historiques ».

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La réhabilitation de logements dans le quartier prioritaire

Objectif opérationnel :

Création d'un espace public permettant de favoriser la mixité sociale et d'aérer le tissu urbain existant.

Descriptif de l'action :

Cette action se déroulera de la manière suivante :

- Développement de nouveaux concepts en matière d'offre de logement en centre-ville autour de trois immeubles vacants.
- Recherche de partenaires pour le partage des opérations
- Acquisition des immeubles
- Rénovation et mise à disposition des immeubles auprès de partenaires intéressés

Ce schéma contient trois concepts :

Un immeuble proposera des logements pour des personnes handicapées qui travaillent pour l'association APSH

Un autre comprend la création de logements temporaires pour les étudiants du LEP, pour des professionnels en formation au GRETA et pour du personnel de l'Education nationale.

Enfin, des logements sociaux seront créés pour les familles et les personnes âgées (avec la création d'un logement pour personne handicapée en rez-de-chaussée)

Dans un de ces immeubles, un espace sera également attribué au Conseil citoyen.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - cohésion sociale | <input type="checkbox"/> |
| - rénovation urbaine et cadre de vie | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - développement emploi et activité économique | <input type="checkbox"/> |

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

- Réussir la mise en œuvre du concept
- Occupation des logements

-Redynamisation du quartier prioritaire
-Développer la mixité sociale

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les discriminations ».**

Favoriser la mixité sociale, notamment avec le fait de favoriser l'installation de personnes handicapées et âgées.

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« jeunesse ».**

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« égalité femmes / homme».**

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les replis communautaires ».**

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) et de résultat (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

-Taux d'occupation des logements
-Qualité de la mixité sociale
-Dynamique de quartier

Calendrier

Etude de maîtrise d'œuvre : mars 2016
Travaux : mai 2016-septembre 2016

Financement :

Etat :
Hérault Habitat :
Hérault Aménagement :
Commune :
CAF :

Mobilisation des droits communs :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Action n° : 9

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Action n° : 9

Intitulé précis de l'action :

Réhabilitation du quartier Saint Louis

Responsables de l'action :

Frédéric Buron et Mathilde Dorel

04.67.95.49.20 - f.buron@bedarieux.fr

04.67.95.59.56 - urbanisme@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Cette action fait suite à plusieurs constats : vacance du logement du fait de sa dégradation, (petites propriétés très morcelées, bâtiments en situation de péril, d'insalubrité, sentiment d'insécurité, exigüité des espaces publics, problèmes de circulation des piétons), population très modeste.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La réhabilitation de logements dans le territoire prioritaire

Objectif opérationnel :

Œuvrer pour une offre de logements adaptés aux différents besoins de la population du quartier prioritaire

Descriptif de l'action :

Cette action se déroulera en plusieurs étapes :

- Acquisitions et démolition des ilots d'habitat insalubre non remédiable
- Relogement provisoire
- Reconstruction en neuf d'un programme immobilier social
- Mise aux normes des réseaux d'eaux
- Aménagement des espaces publics libérés
- Maillage des circulations piétonnes, voie mixte et desserte automobile

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie X
- développement emploi et activité économique

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Redynamiser le quartier prioritaire

Proposer de nouveaux logements aux normes et adaptés aux besoins des habitants

Valoriser les habitations restantes

Créer des espaces publics confortables et de qualité

Faciliter les circulations

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Favoriser la mixité sociale en améliorant l'état général du quartier

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« jeunesse ».**

**Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« égalité femmes / homme».**

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Baisse de la vacance
- Baisse du sentiment d'insécurité
- Etat de propreté du quartier
- Utilisation de l'espace par une circulation douce et les habitants du quartier

Calendrier

Etudes de calibrage : mi-février – mi-septembre 2016

Travaux : 2017

Financement :

Commune :

Etat :

Conseil départemental :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pilier Développement économique et emploi

Action n° : 1

Intitulé précis de l'action :

Favoriser le retour à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires par la mobilisation du droit commun

Responsable de l'action :

Sophie LANGLOIS Chargée de Développement Territorial

Unité Territoriale de l'Hérault DIRECCTE LRMP

04.67.22.88.59 sophie.langlois@direccte.gouv.fr

Autres partenaires :

MLI Centre Hérault, Pôle Emploi, CAP EMPLOI, Conseil Départemental, Conseil Régional, Chambres Consulaires, SIAE et structures en charge de l'accompagnement à la création d'entreprise

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

La ville de Bédarieux connaît un taux de chômage important qui a très fortement progressé entre 1982 et 2011 et reste un des plus élevés de la région représentant 19.6% de la population active en 2011. Il touche tout particulièrement la population jeune. La ville concentre ainsi une importante population peu diplômée et paupérisée souvent bénéficiaire de minima socio. Dans les quartiers prioritaires les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La création d'un environnement favorable au développement de l'emploi et de l'activité économique

Objectif opérationnel :

Renforcer les dispositifs existants pour garantir l'accès aux dispositifs d'accompagnement individualisés et renforcés.

Descriptif de l'action :

Cette action vise à renforcer les dispositifs de droit commun d'insertion, d'accès à l'emploi et à la création d'entreprise en direction des personnes résidents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des objectifs de taux d'accès ont ainsi été fixés, déclinés pour la plupart régionalement et qui donneront lieu tous les ans à une déclinaison territoriale.

-Les dispositifs d'accès à l'emploi doivent particulièrement être mobilisés en faveur de ces publics : Pour 2016, au niveau régional, la part des contrats uniques d'insertion (CIE ou CAE) a été fixée à 11.1% pour les CAE, 9.8.% pour les CIE et 37.2% pour les CIE starter.

Les emplois d'avenir seront tout particulièrement orientés en faveur des jeunes peu ou pas qualifiés des quartiers prioritaires avec un taux fixé à 16.2% au niveau de la Région Languedoc Roussillon.

Les PMSMP (période de mises en situation en milieu professionnelle) prescrites par Pôle Emploi, la MLI et CAP EMPLOI pourront être développés en faveur de ces publics ayant peu ou pas d'expérience professionnelle. Les contrats en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) pourront aussi être mobilisés.

-Les dispositifs d'accompagnement renforcé jeunes qui permettent un accompagnement intensif et personnalisé seront proposés aux jeunes résidents en QPV :

La Garantie jeunes déployée sur ce territoire par la MLI Centre Hérault sera proposée en 2016 à 30 jeunes du territoire de Bédarieux dont au moins 6 devront être domiciliés en QPV.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), accompagnement renforcé pourra être proposé aux jeunes du territoire suivis par la MLI Centre Hérault dont 20% devront être issus des quartiers prioritaires.

-Le parrainage qui constitue une solution intéressante pour des jeunes souvent confrontés à un manque de réseau pourra être utilement proposé aux personnes des quartiers prioritaires. Dans le département de l'Hérault, l'objectif à horizon 2017 est de doubler le nombre de jeunes résidents en QPV bénéficiant de ce dispositif. En 2015, un jeune issu du quartier prioritaire de Bédarieux a été accompagné dans le cadre du réseau de parrainage porté par la MLI.

-L'insertion par l'activité économique constitue une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi et doit en cela être mobilisée en faveur des habitants des QPV à travers les missions proposées par l'association intermédiaire STEFI ou l'ETTI PIL'EMPLOI ou encore les chantiers d'insertion mis en place sur le territoire du PLIE Haut Languedoc et Vignobles.

-La création d'entreprises et le développement d'activités économiques devra être favorisé et accompagné dans le cadre des quartiers prioritaires. A cette fin les opérateurs NACRE du département de l'Hérault se sont vu assigner en 2015 des objectifs d'accueil de primo accédant résidant en QPV. Les aides du département et de la Région, le Prêt à la création d'Entreprise (PCE) et la garantie bancaire de la BPI dédiés à ce type de création, les financements solidaires devront aussi être mobilisés en faveur de ces publics.

La Plateforme de Création d'activité de l'Hérault (PFCA) est un outil de mise en réseau qui a pour objet de rassembler, fédérer et animer le réseau des acteurs départementaux de l'Hérault, œuvrant en matière de création et reprise d'entreprises afin d'améliorer les services rendus aux porteurs de projets et la qualité de l'aide apportée, pour permettre des créations d'entreprises pérennes et le développement d'emplois durables. Le plan d'action 2016 de la PFCA prévoit dans le cadre de son plan d'actions de mettre en place des ateliers collectifs avec les acteurs du développement économique sur chaque territoire politique de la ville.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique X

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Augmenter le nombre de résidents QPV bénéficiaires des dispositifs de droit commun en vue de faciliter leur insertion professionnelle par l'accès à un emploi salarié ou la création de leur propre emploi

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

L'action vise à garantir l'accès aux dispositifs d'insertion, aux mesures emploi et à la création d'entreprises aux résidents des quartiers politiques de la ville, en particulier les jeunes sans expérience ne maîtrisant pas les codes de l'entreprise, les femmes fragilisées ayant peu d'expérience, les populations d'origine étrangère, les publics faiblement qualifiés ou isolés.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

L'action vise plus particulièrement les publics jeunes suivis notamment par les missions locales, Pôle Emploi et les autres acteurs du service public de l'emploi.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

Une attention particulière sera portée sur l'accès des femmes et tout particulièrement les femmes isolées et peu qualifiées à ces dispositifs

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- nombre de jeunes résidents QPV en garantie Jeunes
- nombre de jeunes résidents QPV en CIVIS
- nombre de jeunes résidents QPV en parrainage
- nombre de jeunes résidents QPV en emploi d'avenir
- nombre de résidents QPV en CAE
- nombre de résidents QPV en CIE et CIE starter
- nombre de résidents QPV ayant bénéficié d'un CDDI
- nombre de résidents QPV ayant bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprises
- nombre de résidents QPV ayant créé une entreprise

Calendrier :

2015-2020

Financement :

Mobilisation des droits communs :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier Développement économique et emploi

Action n° : 2

Intitulé précis de l'action :

Développement du Lieu Ressources

Responsable de l'action :

Pascale Gassmann, Conseillère en insertion professionnelle- Association STEFI

04 67 97 19 11 / 04.67.28.69.75 – p.gassmann-stefi@orange.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

En milieu rural, comme à Bédarieux, de nombreuses personnes sont en rupture professionnelle et doivent faire face à des difficultés personnelles. De nombreux publics sont effectivement en difficulté et il est nécessaire de lever les freins à l'insertion professionnelle, de dynamiser les parcours au travers d'un accompagnement socio professionnel rapproché.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La création d'un environnement favorable au développement de l'emploi et de l'activité économique

Objectif opérationnel :

Soutien dans les démarches d'emploi et de vie quotidienne

Descriptif de l'action :

L'action vise à proposer un lieu d'accueil, d'information et de documentation à toute personne habitant à Bédarieux et tout particulièrement celles résidant dans les quartiers prioritaires. Ce lieu sera également un lieu de vie, de convivialité et d'échange pour les citoyens de Bédarieux qui favorisera le sentiment d'appartenance à la ville.

L'action se déroulera dans les locaux de STEFI situés en limite du Quartier Prioritaire au 54, avenue Auguste Cot à Bédarieux.

Nous disposons d'un espace d'environ 50 m². Le local s'ouvre sur une grande salle lumineuse et sur un coin cuisine (équipée de machines à café, d'une fontaine d'eau), idéalement agencé pour l'accueil du public.

Cette pièce principale est équipée de 10 postes informatiques connectés à internet, du téléphone en illimité, d'une imprimante et d'un photocopieur laser.

L'action propose un espace d'information et de soutien en libre accès destiné à tout habitant de Bédarieux sans discrimination, quelque soit son âge, son genre, sa culture, son statut, sa situation.

Ce lieu ressource pourra devenir un lieu de vie facile d'accès, et sans contrainte.

Les habitants des quartiers concernés pourront bénéficier dans ce lieu d'un grand nombre d'informations liées à l'insertion, l'emploi, la formation mais également de façon plus générale, aux institutions et aux services publics présents sur le territoire.

Ce lieu proposera également un libre accès aux outils de communication : NTIC, à Internet, téléphone, photocopieuse.

Ils pourront également bénéficier d'un appui aux démarches administratives.

Cet espace favorisera le lien social en permettant aux personnes sortir de leur isolement.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique x

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

L'action proposée vise à palier un besoin local d'un lieu de proximité mutualisant « accueil, informations et appuis » et d'un lieu de rencontres citoyennes.

Cette action devra apporter une réponse :

- A un besoin de cohésion de la population, de sensibilisation à la citoyenneté et du développement du lien social.
- Au besoin des habitants de la ville de connaître leur territoire de façon générale et économique.
- Au besoin de connaître les dispositifs existants et auxquels ils peuvent avoir accès.
- Au besoin d'accéder à l'information en matière d'emploi, de formation, d'accompagnement au projet mais également pour toutes démarches administratives.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / homme ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de participants
- Questionnaire

Calendrier

Après une phase expérimentale qui s'est déroulée de septembre à décembre 2015, elle est destinée à être reconduite les années suivantes.

Financement :

Etat :

Commune :

Mobilisation des droits communs :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier Développement économique et emploi

Action n° : 3

Intitulé précis de l'action :

Favoriser l'accès à l'emploi du public du quartier prioritaire, notamment les jeunes et les femmes.

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER Chef de projet Politique de la ville

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Partenaires de l'action :

Associations (Forum TV LR, etc..)

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Sur Bédarieux, le constat est simple : **les freins à l'embauche du public jeune sont principalement liés à des problématiques communicationnelles, posturales ou encore d'intégration dans un environnement professionnel.**

Le taux de chômage des jeunes étant une problématique centrale sur tout le territoire national et en particulier sur le territoire de Bédarieux, il est tout indiqué de conjuguer des outils innovants et dans l'ère du temps comme la vidéo et le numérique. Permettant ainsi grâce à l'attractivité de l'outil proposé : la lettre de motivation vidéo de pouvoir travailler aussi sur les freins à l'expression orale ou la communication en générale qui est souvent le 1er vecteur d'échec (préjugés de la première impression, mauvaise image de soi, comment se décrire ou se mettre en avant professionnellement ? etc ...).

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Objectif stratégique :

La création d'un environnement favorable au développement de l'emploi et de l'activité économique

Objectif opérationnel :

Développer l'employabilité des publics en agissant sur les freins à l'emploi, notamment ceux liés à la mobilité, à la maîtrise du numérique, à la maîtrise des savoirs de base (illettrisme, appréhension du monde de l'entreprise,...)

Descriptif de l'action :

En s'appuyant sur les acteurs locaux, il s'agira dans un premier temps de mobiliser le service public de l'emploi afin de repérer, orienter et intégrer les publics concernés.

Il faudra également favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement individuel renforcé.

Il s'agira aussi de développer des actions dans le but de lever les freins pour l'accès à l'emploi, de remobiliser, de construire un projet professionnel.

Cette action pourra permettre de développer des partenariats locaux et de proposer des actions complémentaires sur les crédits spécifiques.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique X

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Augmenter le nombre de résidents du quartier prioritaire qui pourront bénéficier de cette action.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

L'action vise à garantir l'accès aux dispositifs et aux mesures d'emploi pour tous les résidents du quartier prioritaire (jeunes sans expérience, femmes fragilisées, populations d'origine étrangère, publics peu qualifiés ou isolés).

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Cette action vise particulièrement les jeunes, notamment ceux qui sont suivis par la mission locale, Pôle Emploi et les autres acteurs du service public de l'emploi.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

Une attention particulière sera apportée quant à l'accès des femmes aux dispositifs d'accès à l'emploi, notamment celles qui sont peu ou pas qualifiées et isolées.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

-Nombre de jeunes et de femmes qui ont bénéficié de l'action

Calendrier

2015-2020

Financement :

A préciser en fonction du nombre d'actions retenues

Mobilisation des droits communs :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

Pilier Développement économique et emploi

Action n° : 4

Intitulé précis de l'action :

Mise en place d'un groupe de travail sur la thématique de l'emploi avec l'ensemble des acteurs concernés

Responsable de l'action :

Pierre SECOLIER, Chef de projet Politique de la ville

04.67.95.41.76 - pierre.secolier@bedarieux.fr

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Vu le contexte économique de la ville de Bédarieux, la nécessité d'établir des groupes de travail réguliers, regroupant l'ensemble des acteurs concernés est apparue comme évidente. L'Etat, la Région, le CD, la CAF, la Ville, Pôle emploi, la CCI, la Chambre des métiers, le Pays Haut Languedoc et Vignobles,... pourront ainsi aborder les questions relatives au pilier Développement économique et Emploi et faire ainsi le lien avec les instances partenariales institutionnelles existantes sur le territoire.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Orientation stratégique :

La création d'un environnement favorable au développement de l'emploi et de l'activité économique

Objectif opérationnel :

Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants du quartier prioritaire

Descriptif de l'action :

Mise en place des réunions en 2016

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique x

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Ces réunions permettront une meilleure coordination des acteurs et des actions

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / homme ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de réunions et de participants
- Impacts et transformations constatées sur le quartier ou la commune (baisse du chômage, image du quartier, etc...)

Calendrier
Démarrage de l'action en 2016

Financement :

Pas de budget nécessaire

Mobilisation des droits communs :

Région : sous réserve d'éligibilité aux programmes régionaux

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,) :

Pilier Développement économique et emploi

Action n° : 5

Intitulé précis de l'action :

Promouvoir et accompagner les Services Civiques

Responsables de l'action :

Pierre SECOLIER, Chef de projet Politique de la ville

04.67.95.41.76 pierre.secolier@bedarieux.fr

Thierry ROOS, Référent départemental Politique de jeunesse et Service civique

04.67.41.72.62 thierry.roos@herault.gouv.fr

Saad BOUDJADI, Animateur Territorial - Programme KIOSC - Unis Cite

06.50.64.52.91 sboudjadi@uniscite.fr

Partenaires associés : Associations, MLI, services jeunesse et Politique de la ville, DDCS.

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Les différents partenaires associés sur cette thématique ont révélé le besoin de développer et de consolider l'implication des jeunes qui rencontrent, notamment, des difficultés à construire leur projet de vie et à trouver leur premier emploi.

De plus, les données de la DDCS ont fait apparaître que le dispositif Service Civique n'était pas utilisé par les structures présentes sur la commune.

Orientations (ou axes) stratégiques et objectifs de référence du contrat de ville concrétisés par l'action :

Objectif stratégique :

La création d'un environnement favorable au développement de l'emploi et de l'activité économique

Objectif opérationnel :

Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes du quartier prioritaire

Descriptif de l'action :

Le Service civique sera proposé aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Ce statut de volontaire peut se conjuguer avec d'autres activités (salarie, étudiant) dès lors que l'emploi du temps puisse permettre un engagement de 24 heures hebdomadaires. Ce contrat d'engagement de Service Civique peut se dérouler sur 6 à 12 mois.

Dans le cadre du Contrat de ville, l'objectif est de développer des missions de Service civique sur le quartier prioritaire « Centre ville » ou de proposer des missions aux jeunes issus de ce quartier.

Une soirée d'information à destination des jeunes est prévue afin de les sensibiliser aux principes du volontariat. Les associations ont également été invitées à participer à une autre réunion d'information afin de leur présenter l'intérêt à utiliser ce dispositif.

« Piliers de référence nationaux » concernés :

- cohésion sociale
- rénovation urbaine et cadre de vie
- développement emploi et activité économique x

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Cette action est destinée à être une plus-value pour les habitants et les acteurs du quartier prioritaire et du territoire. Le fait de s'engager dans un programme d'accès et de développement de la citoyenneté et d'accès à l'emploi est plébiscité par le gouvernement et permet de bénéficier d'une valeur ajoutée et d'une bonne image publique.

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« lutte contre les discriminations ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« jeunesse ».

Ce dispositif permettra d'améliorer l'image des jeunes et de favoriser le lien intergénérationnel

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale
« égalité femmes / homme».

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

- Nombre de volontaires sur le quartier prioritaire
- Situation des volontaires 6 mois après la mission
- Nombre et contenu des missions proposées

Calendrier

2016 : Réunions d'information en direction des jeunes et des structures d'accueil

2017 : Point d'étape sur le Service civique

2018-2019 : Suivi des anciens volontaires

2020 : Manifestation autour des 10 ans du Service civique

Financement :

Etat : 809 € par mois et par jeune + une indemnité de 106 € auprès des organismes à but non lucratif

Structures d'accueil : 106 € mensuels (pouvant être compensée pour les organismes à but non lucratif par une aide forfaitaire de 100 €)

Commune : Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B – crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C – échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D – fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,)

3.2 Les engagements financiers et ressources mises à disposition par les partenaires

Conformément au principe de mobilisation prioritaire du droit commun, qui constitue l'un des axes structurants de la réforme, le document ci-dessous a intégré, au-delà des seules actions bénéficiant des crédits du programme 147, l'ensemble des actions prévues dans le Contrat de ville.

Ce tableau comprend 3 parties, correspondant aux 3 piliers du Contrat de ville. Il décline, par orientation stratégique, objectif opérationnel et action, les moyens mobilisés par chacun des partenaires.

Pilier Cohésion sociale : Thématiques Education/Jeunesse/Parentalité/Santé

Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action	Coût prévisionnel de l'action	Cofinancement	Prévision 2016	Réalisé 2016	Valorisé 2016	Prévision 2017	Réalisé 2017	Valorisé 2017	Prévision 2018	Réalisé 2018	Valorisé 2018	Prévision 2019	Réalisé 2019	Valorisé 2019	Prévision 2020	Réalisé 2020	Valorisé 2020				
Orientation stratégique 1 : La promotion de la réussite éducative des enfants et des jeunes	Renforcement des connaissances par la pédagogie du détour et la valorisation des jeunes autour de projets culturels	Renforcer les actions du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour les enfants du quartier prioritaire	3700	BOP 147 (CGET)	1400	1400		1400			1400			1400			1400						
				ANRU																			
				ANAH																			
				DRAC																			
				Education nationale																			
				DIRECCTE																			
				TOTAL Subv. Etat	1400	1400		1400			1400				1400			1400			1400		
				Conseil Régional																			
				Conseil Départemental																			
				Grand Orb																			
				Ville de Bédarieux •	750	750		750			750			750			750			750			
				CAF	1550		1550																
				CDC																			
				ARS																			
				Hérault Habitat																			
	Autres bailleurs																						
	CCI																						
	Chambre de Métiers																						
	Pole Emploi																						
		Accompagner les enfants et leur famille dans domaines éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire	Mise en place d'un PRE (Programme de Réussite Educative)	45 000	BOP 147 (CGET)	40 000	40 000		40000			40000			40000			40000					
ANRU																							
ANAH																							
DRAC																							
Education nationale							3200					3200				3200			3200			3200	

			DIRECCTE															
			TOTAL Subv. Etat	40 000	40 000	3200	40000		3200	40000		3200	40000		3200	40000		3200
			Conseil Régional															
			Conseil Départemental 1			200			x			x			x			x
			Grand Orb															
			Ville de Bédarieux ●	5 000	5 000	800	5000		x	5000		x	5000		x	5000		x
			CAF															
			CDC															
			ARS															
			Hérault Habitat															
			Autres bailleurs															
			CCI															
			Chambre de Métiers															
			Pole Emploi															
			BOP 147 (CGET)	1 200	0		x			x			x			x		
			ANRU															
			ANAH															
			DRAC															
			Education nationale															
			DIRECCTE															
TOTAL Subv. Etat	1 200	0		x			x			x			x					
Conseil Régional																		
Conseil Départemental 2																		
Grand Orb																		
Ville de Bédarieux ●	600	0		x			x			x			x					
CAF																		
CDC																		

Améliorer la relation parents-école en favorisant notamment des temps d'échanges avec les parents et développer des actions de soutien à la parentalité

Organisation de portes ouvertes à destination des parents

1 800

				ARS																
				Hérault Habitat																
				Autres bailleurs																
				CCI																
				Chambre de Métiers																
				Pole Emploi																
			16 000	BOP 147 (CGET)	13 000	10 000		10000			10000					10000			10000	
				ANRU																
				ANAH																
				DRAC																
				Education nationale			57218			57218			57218							
				DIRECCTE																
				TOTAL Subv. Etat	13 000	10 000	57218	10000		57218	10000		57218	10000			10000		10000	
				Conseil Régional																
				Conseil Départemental 3																
				Grand Orb																
				Ville de Bédarieux ●	4800	1500		x			x			x				x		
				CAF	9000															
				CDC																
				ARS																
				Hérault Habitat																
				Autres bailleurs																
				CCI																
				Chambre de Métiers																
			Pole Emploi																	
Orientation stratégique 2: Le soutien pour l'accès à la	Soutenir le projet "Allez les filles" visant à promouvoir l'activité sportive	Démocratisation des pratiques sportives pour un public féminin	16 000	BOP 147 (CGET)	9 500	8 000		8000			8000					8000			8000	
				ANRU																

culture, aux sports et à la vie associative			ANAH																		
			DRAC																		
			Education nationale																		
			DIRECCTE																		
			TOTAL Subv. Etat	9 500	8 000		8000		8000		8000		8000		8000						
			Conseil Régional																		
			Conseil Départemental 4		en cours																
			Grand Orb																		
			Ville de Bédarieux ●	6500	4500		x		x		x		x		x						
			CAF																		
			CDC																		
			ARS																		
			Hérault Habitat																		
			Autres bailleurs																		
			CCI																		
			Chambre de Métiers																		
			Pole Emploi																		
Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques en mobilisant les acteurs/équipements culturels et artistiques	Démocratisation de l'accès à la culture cinématographique pour les jeunes	7 800	BOP 147 (CGET)	3 500	3 000		3000		3000		3000		3000								
			ANRU																		
			ANAH																		
			DRAC	3807	2665		x		x		x		x		x						
			Education nationale																		
			DIRECCTE																		
			TOTAL Subv. Etat	7 307	5 665		3000		3000		3000		3000		3000						
			Conseil Régional***	x			x														
			Conseil Départemental																		
			Grand Orb																		

			Ville de Bédarieux ●	500	500		x			x			x			x		
			CAF															
			CDC															
			ARS															
			Hérault Habitat															
			Autres bailleurs															
			CCI															
			Chambre de Métiers															
			Pole Emploi															
			BOP 147 (CGET)	4 000	0													
			ANRU															
			ANAH															
			DRAC															
			Education nationale															
			DIRECCTE															
			TOTAL Subv. Etat	4 000	0													
			Conseil Régional***	x			x											
			Conseil Départemental															
			Grand Orb															
			Ville de Bédarieux ●	1000	0													
			CAF															
			CDC															
			ARS															
			Hérault Habitat															
			Autres bailleurs															
			CCI															
			Chambre de Métiers															
		Démocratisation de l'accès à la culture littéraire et artistique	6 500															

			Pole Emploi															
		Valoriser la jeunesse et renforcer le lien social par des actions média (Pocket film, radio)	6 000	BOP 147 (CGET)	5 000	4 000	4000	4000	4000	4000	4000							
				ANRU														
				ANAH														
				DRAC	2000	2000	x	x	x	x								
				Education nationale														
				DIRECCTE														
				TOTAL Subv. Etat	7 000	6 000	4000	4000	4000	4000	4000	4000						
				Conseil Régional****	x		x											
				Conseil Départemental														
				5														
				Grand Orb														
				Ville de Bédarieux •	3000	1400	x	x	x	x								
				CAF														
				CDC														
				ARS														
				Hérault Habitat														
				Autres bailleurs														
				CCI														
			Chambre de Métiers															
			Pole Emploi															
Engager une action culturelle au service de la maîtrise du français dans une perspective de réduction des inégalités	Engager une action pérenne au service de la maîtrise du français	2 000	BOP 147 (CGET)	1 500	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000							
			ANRU															
			ANAH															
			DRAC															
			Education nationale															
			DIRECCTE															
			TOTAL Subv. Etat	1 500	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000					

			Conseil Régional****	x			x													
			Conseil Départemental 6																	
			Grand Orb																	
			Ville de Bédarieux ●	470	470		x		x			x				x				
			CAF	1000																
			CDC																	
			ARS																	
			Hérault Habitat																	
			Autres bailleurs																	
			CCI																	
			Chambre de Métiers																	
			Pole Emploi																	
Orientation stratégique 3: La garantie de l'accès à la santé et à l'offre médico-sociale	Favoriser l'accès aux droits et accompagner les personnes confrontées à cette problématique	Mise en place d'un accès aux droits	20 000	BOP 147 (CGET)	7 000	5 000		5000		5000		5000		5000		5000				
				ANRU																
				ANAH																
				DRAC																
				Education nationale																
				DIRECCTE																
				TOTAL Subv. Etat	7 000	5 000		5000		5000		5000		5000		5000		5000		
				Conseil Régional																
				Conseil Départemental 7	5000	1000														
				Grand Orb																
				Ville de Bédarieux ●	3000	2000		x			x				x				x	
				CAF	2000															
				CDC																
	ARS																			
			Hérault Habitat																	

			Education nationale											
			DIRECCTE											
			TOTAL Subv. Etat	x			x							
			Conseil Régional***	x			x							
			Conseil Départemental 9	x			x							
			Grand Orb											
			Ville de Bédarieux ●	x			x							
			CAF	x			x							
			CDC											
			ARS	x			x							
			Hérault Habitat											
			Autres bailleurs											
			CCI											
			Chambre de Métiers											
			Pole Emploi											
			BOP 147 (CGET)											
			ANRU											
			ANAH											
			DRAC											
			Education nationale											
			DIRECCTE											
			TOTAL Subv. Etat	x			x							
			Conseil Régional***	x			x							
			Conseil Départemental 10	x			x							
			Grand Orb											
			Ville de Bédarieux ●	x			x							
			CAF											
Agir en direction des jeunes exposés à la consommation de produits stupéfiants	Apporter sur le quartier prioritaire de la ville de Bédarieux une réponse globale en addictologie	Pas encore budgétisé												

	<p>*** Région: Participation potentielle sous réserve d'éligibilité des projets aux programmes et dispositifs régionaux</p> <p>1. CD : La Protection Maternelle et Infantile intervient pour la promotion de la santé en direction des parents d'enfants de moins de 6 ans.</p> <p>2. CD : A travers ses compétences de Protection Maternelle et Infantile et de Prévention/Protection de l'Enfance, les professionnel(le)s de l'action sociale et éducative du Département participent au soutien à la parentalité.</p> <p>3. CD : La Protection Maternelle et Infantile intervient pour la promotion de la santé en direction des parents d'enfants de moins de 6 ans. Le CD finance sur le territoire Nuage et Polochon Crèche Halte garderie pour de la formation - (1890 euros en 2016)</p> <p>4. CD: Projet allez les filles en cours de financement Hérault Sports co-produit des évènements sportifs en partenariat avec des clubs et associations implantées dans les QPV</p> <p>5. CD: Action non connue par la Direction Enfance Familles</p> <p>6. CD: Hors champ de compétences</p> <p>7. CD: Le Département soutient l'Association Familles Rurales de l'Hérault pour des permanences d'accès aux droits (financement global sur le territoire de 11 000 euros en 2016)</p> <p>8. CD: Le Département finance l'action globale de la Maison des Adolescents(103 000 euros en 2016)</p> <p>9. CD: L'agence départementale de la solidarité pourrait apporter son diagnostic en participant à la réflexion</p> <p>10. Le Département participe à la dynamique de la Maison des Adolescents qui travaille sur les offres de service aux adolescents et aux professionnels</p> <p>11. CD: Le Département soutient le CLIC Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées selon une triple logique: intervention de proximité, faciliter l'accès aux droits et aux soins</p> <p>• Ville de Bédarieux: Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal</p>
--	--

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain																							
Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action	Coût prévisionnel de l'action	Cofinancement	Prévision 2016	Réalisé 2016	Valorisé 2016	Prévision 2017	Réalisé 2017	Valorisé 2017	Prévision 2018	Réalisé 2018	Valorisé 2018	Prévision 2019	Réalisé 2019	Valorisé 2019	Prévision 2020	Réalisé 2020	Valorisé 2020				
Orientation stratégique 1: La revitalisation du centre-ville	Améliorer la circulation et le sentiment de sécurité dans le quartier prioritaire	Organisation de marches exploratoires de femmes	Pas de coût particulier	BOP 147 (CGET)																			
				ANRU																			
				ANAH																			
				DRAC																			
				Education nationale																			
				DIRECCTE																			
				TOTAL Subv. Etat																			
				Conseil Régional																			
				Conseil Départemental																			
				Grand Orb																			
				Ville de Bédarieux •																			
				CAF																			
				CDC																			

				ARS																				
				Hérault Habitat																				
				Autres bailleurs																				
				CCI																				
				Chambre de Métiers																				
				Pole Emploi																				
	Revaloriser le paysage urbain	Mise en place et coordination de la GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité)	Pas encore totalement budgétisé	BOP 147 (CGET)																				
ANRU																								
ANAH																								
DRAC																								
Education nationale																								
DIRECCTE																								
TOTAL Subv. Etat																								
Conseil Régional																								
Conseil Départemental																								
Grand Orb																								
Ville de Bédarieux •																								
CAF																								
CDC																								
ARS																								
Hérault Habitat				1300	1300		x				x						x					x		
Autres bailleurs																								
CCI																								
Chambre de Métiers																								
Pole Emploi																								
	Favoriser un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des	Accompagner et développer le Conseil citoyen	2 300	BOP 147 (CGET)	1 500	1 500		1500						1500					1500					
ANRU																								

	habitants		ANAH																	
			DRAC																	
			Education nationale																	
			DIRECCTE																	
			TOTAL Subv. Etat	1 500	1 500	1 500		1 500		1 500		1 500		1 500						
			Conseil Régional																	
			Conseil Départemental																	
			Grand Orb																	
			Ville de Bédarieux •	300	300	x		x		x		x		x						
			CAF																	
			CDC																	
			ARS																	
			Hérault Habitat	500		x		x		x		x		x						
			Autres bailleurs																	
CCI																				
Chambre de Métiers																				
Pole Emploi																				
Créer du lien social dans le quartier prioritaire en mobilisant des compétences en médiation sociale	Développer les actions de médiation auprès des jeunes et des habitants du quartier prioritaire en s'appuyant sur un médiateur social (Adulte-relais)	24 000	BOP 147 (CGET) **	19 754	19 754	18 823		18 823		18 823		18 823								
			ANRU																	
			ANAH																	
			DRAC																	
			Education nationale																	
			DIRECCTE																	
			TOTAL Subv. Etat	19 754	19 754	18 823		18 823		18 823		18 823		18 823						
			Conseil Régional																	
			Conseil Départemental																	
			Grand Orb																	

			Ville de Bédarieux ●	6000	6000		6000				6000			x				x		
			CAF																	
			CDC																	
			ARS																	
			Hérault Habitat	700	700		x				x			x				x		
			Autres bailleurs																	
			CCI																	
			Chambre de Métiers																	
			Pole Emploi																	
			BOP 147 (CGET)	10 000	10 000		10 000				10 000			10 000				10 000		
			ANRU																	
			ANAH																	
			DRAC																	
			Education nationale																	
			DIRECCTE																	
			TOTAL Subv. Etat																	
			Conseil Régional																	
			Conseil Départemental 1	9000	5000		x				x			x				x		
			Grand Orb																	
			Ville de Bédarieux ●	28820	28820		28820				28820			28820				28820		
			CAF																	
			CDC																	
			ARS																	
			Hérault Habitat																	
			Autres bailleurs																	
			CCI																	
			Chambre de Métiers																	

Affiner des projets afin de répondre aux problèmes rencontrés dans le quartier prioritaire

Consolidation de l'Equipe MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale)

43820

Répondre à un besoin d'espaces partagés destinés à devenir des lieux de vie d'intérêt public	Création de tiers-lieux	Pas encore budgétisé	Pole Emploi												
			BOP 147 (CGET)												
			ANRU												
			ANAH												
			DRAC												
			Education nationale												
			DIRECCTE												
			TOTAL Subv. Etat												
			Conseil Régional***	x			x								
			Conseil Départemental												
			Grand Orb												
			Ville de Bédarieux ●												
			CAF												
			CDC												
			ARS												
			Hérault Habitat												
Autres bailleurs															
CCI															
Chambre de Métiers															
Pole Emploi															
Orientation stratégique 2 : La réhabilitation de logements dans le territoire prioritaire	Engager une reconstruction de logements et d'espaces afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire	Projet d'aménagement rue des Aires et place Rabaud	En cours de budgétisation	BOP 147 (CGET)											
				ANRU											
				ANAH											
				DRAC											
				Education nationale											
				DIRECCTE											
				TOTAL Subv. Etat											

			Conseil Régional***	x			x												
			Conseil Départemental 2		190 000														
			Grand Orb																
			Ville de Bédarieux ●																
			CAF																
			CDC																
			ARS																
			Hérault Habitat																
			Autres bailleurs																
			CCI																
			Chambre de Métiers																
			Pole Emploi																
			BOP 147 (CGET)																
			ANRU																
			ANAH																
			DRAC																
			Education nationale																
			DIRECCTE																
			TOTAL Subv. Etat																
			Conseil Régional***	x			x												
			Conseil Départemental																
			Grand Orb																
			Ville de Bédarieux ●																
			CAF																
			CDC																
			ARS																
			Hérault Habitat																

Œuvrer pour une offre de logements adaptés aux différents besoins de la population	Réhabilitation du quartier Saint Louis	En cours de budgétisation	Autres bailleurs																						
			CCI																						
			Chambre de Métiers																						
			Pole Emploi																						
			BOP 147 (CGET)																						
			ANRU																						
			ANAH																						
			DRAC																						
			Education nationale																						
			DIRECCTE																						
			TOTAL Subv. Etat																						
			Conseil Régional***		x										x										
			Conseil Départemental 3																						
			Grand Orb																						
			Ville de Bédariieux •																						
			CAF																						
			CDC																						
			ARS																						
			Hérault Habitat																						
			Autres bailleurs																						
			CCI																						
			Chambre de Métiers																						
			Pole Emploi																						
			OBSERVATIONS			** les crédits du CGET 2016 comprennent 11 mois du poste AR et l'action ville propre menée par le conseil citoyen																			
						*** Région: Participation potentielle sous réserve d'éligibilité des projets aux programmes et dispositifs régionaux																			
1. CD: le Département apporte en 2016 un financement de 5000 euros à la MOUS																									
2. CD: Le Département s'investit dans la restructuration du centre ancien à hauteur de 190 000 euros en 2016 (total sur réaménagement place Rabaud, rue des Aires, place Abbai, rue de la République et rue St Louis)																									
			3. CD: le Département s'investit dans la restructuration du centre ancien à hauteur de 190 000€ euros en 2016, Concernant le quartier St Louis , les financements du CD ont été de 351 800 euros en 2014, 100 000 euros en 2013 et 92 000 euros en 2012.																						

• Ville de Bédarieux: Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

Pilier Développement économique et emploi

Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action	Coût prévisionnel de l'action	Cofinancement	Prévision 2016	Réalisé 2016	Valorisé 2016	Prévision 2017	Réalisé 2017	Valorisé 2017	Prévision 2018	Réalisé 2018	Valorisé 2018	Prévision 2019	Réalisé 2019	Valorisé 2019	Prévision 2020	Réalisé 2020	Valorisé 2020			
Orientation stratégique 1: La création d'un environnement favorable au développement de l'emploi et de l'activité économique	Renforcer les structures existantes pour garantir l'accès aux dispositifs d'accompagnement individualisés et renforcés	Favoriser le retour à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires par la mobilisation du droit commun	10 000	BOP 147 (CGET)	5 166	4 000		4000			4000			4000			4000					
				ANRU																		
				ANAH																		
				DRAC																		
				Education nationale																		
				DIRECCTE	233420			231487			231487			231487			231487			231487		
				TOTAL Subv. Etat	238 586	4 000		235487			235487			235487			235487			235487		
				Conseil Régional***	x			x														
				Conseil Départemental 1																		
				Grand Orb																		
				Ville de Bédarieux •	3756	2600		x						x				x			x	
				CAF																		
				CDC																		
	ARS																					
	Hérault Habitat																					
	Autres bailleurs																					
	CCI																					
	Chambre de Métiers																					
	Pole Emploi*																					
	Soutien dans les démarches d'emploi et de la vie quotidienne	Développement du Lieu Ressources	23 000	BOP 147 (CGET)	36 200	12 100		12100				12100			12100			12100				
ANRU																						
ANAH																						
DRAC																						

	Améliorer la prise en charge et le suivi des personnes sans activité et favoriser la création d'emplois	Mise en place d'un groupe de travail sur la thématique de l'emploi avec l'ensemble des acteurs concernés	Pas de coût particulier	CDC																		
				ARS																		
				Hérault Habitat																		
				Autres bailleurs																		
				CCI																		
				Chambre de Métiers																		
				Pole Emploi*																		
				BOP 147 (CGET)																		
				ANRU																		
				ANAH																		
				DRAC																		
	Education nationale																					
	DIRECCTE																					
	TOTAL Subv. Etat																					
	Conseil Régional***	x				x																
	Conseil Départemental 4																					
	Grand Orb																					
	Ville de Bédarieux •																					
	CAF																					
	CDC																					
	ARS																					
	Hérault Habitat																					
	Autres bailleurs																					
	CCI																					
Chambre de Métiers																						
Pole Emploi*																						
Créer un environnement	Renforcer l'accès à l'emploi et à la	Pas encore budgétisé		BOP 147 (CGET)																		

favorable au développement de l'emploi et de l'activité économique

formation des jeunes du quartier prioritaire par le Service civique

ANRU												
ANAH												
DRAC												
Education nationale												
DIRECCTE												
TOTAL Subv. Etat												
Conseil Régional												
Conseil Départemental												
Grand Orb												
Ville de Bédarieux •												
CAF												
CDC												
ARS												
Hérault Habitat												
Autres bailleurs												
CCI												
Chambre de Métiers												
Pole Emploi*												

OBSERVATIONS

* La participation financière de Pôle emploi se fera au travers de la mobilisation du droit commun.

*** Région: Participation potentielle sous réserve d'éligibilité des projets aux programmes et dispositifs régionaux

1. CD: le PPI-PDI finance des actions dans le cadre du PDI, accessibles aux bénéficiaires du RSA résidant à Bédarieux (43 actions conventionnées avec de nombreux opérateurs)

2. CD: STEFI est un opérateur conventionné pour une action de mobilisation vers l'emploi et intervient notamment à Bédarieux

3. CD: Le Département ne finance pas l'action Motiv'jeunes, ma vidéo de motivation mais finance une action similaire pour des bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du territoire (9 ateliers de 6 personnes),

4. CD: La Direction des territoires d'insertion pourrait apporter son expertise dans ce groupe de travail

• Ville de Bédarieux: Participation de la commune sous réserve de la validation du Conseil municipal

ARTICLE 4. ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE

4.1 La convention pour l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)



CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE BEDARIEUX 2015-2020

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

HERAULT HABITAT

QUARTIER PRIORITAIRE : « HOTEL PARRA – LE PREBYTERE – LE CHATEAU »

Entre l'État

Préfecture de Région du Languedoc-Roussillon-Préfecture de l'Hérault

Place des Martyrs de la résistance

34000 MONTPELLIER

Représenté par Monsieur Pierre de BOUSQUET, Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault

ET

La Ville de Bédarieux

Hôtel de Ville

Place de la Vierge, BP 3

34600 BEDARIEUX

Représenté par Monsieur Antoine MARTINEZ, Maire de Bédarieux

ET

Hérault Habitat

Office Public de l'Habitat

100 Rue de l' Oasis

CS 67249

34085 MONTPELLIER CEDEX 4

Représenté par Monsieur Jean Pierre PUGENS, Directeur Général

PREAMBULE

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine instaure les contrats de ville. Elle pose comme principe la mobilisation première du droit commun. La politique de la ville « mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». Ce principe s'applique à l'ensemble des organismes signataires du contrat de ville.

Les organismes HLM possédant du patrimoine au sein de la géographie prioritaire et signataires des contrats de ville peuvent bénéficier d'une mesure d'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspondant aux logements concernés. En contrepartie, chaque organisme HLM doit mettre en place un plan d'actions pour l'amélioration du cadre de vie et le développement social, à travers un renforcement des moyens de gestion de droit commun et la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Hérault Habitat est signataire du contrat de ville de BEDARIEUX.

La présente convention, rattachée au contrat de ville, s'inscrit dans l'axe « cadre de vie / développement urbain » de ce document cadre.

Article 1 – Objet

Conformément à la loi n°2014-173 du 21 février 2014, à la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville et à l'instruction ministérielle du 12 juin 2015 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la présente convention définit les actions et les modalités d'intervention et de suivi qui seront mises en œuvre par Hérault Habitat pour l'amélioration des conditions de vie de ses locataires résidant au sein du périmètre prioritaire de BEDARIEUX «Résidences : Hôtel Parra – le Presbytère – Le Château », en contrepartie de l'abattement de 30 % sur les TFPB.

Les actions sont annexées à la présente convention.

Article 2 – Périmètre et patrimoine concerné

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
1	30	30	2268,70 €

Article 3 - Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la GUP

Le programme triennal proposé répond aux principaux dysfonctionnements repérés par Hérault Habitat et les représentants des locataires membres du Conseil d'Administration d'Hérault Habitat.

Le principal dysfonctionnement identifié concerne l'entretien des parties communes de nos résidences.

Article 4 - Identification des moyens de gestion de droit commun

Le cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville prévoit la mobilisation préalable et le renforcement des moyens de gestion de droit commun des bailleurs sociaux, qui sont complétés par la mise en place d'actions spécifiques.

Cette démarche se concrétise par la production de 6 indicateurs des moyens de gestion de droit commun représentatifs des actions permettant d'assurer un service de base. Pour l'élaboration des indicateurs, Hérault Habitat a utilisé la méthode préconisée par l'U.S.H. à partir des résultats financiers de l'année 2014 (cf. tableau ci-dessous).

L'objectif de ces indicateurs sera de vérifier qu'Hérault Habitat mobilise au moins autant de moyens sur ces actions de gestion de base dans le quartier QPV de la commune que dans le reste du parc d'Hérault Habitat hors zone QPV.

L'échelle de comparaison sera au niveau du territoire de l'agence Hérault (Annexe 1 - Carte du Patrimoine).

Hérault Habitat s'engage à présenter les indicateurs ci-dessus à la fin du 1^{er} trimestre de chaque année N+1.

Article 5 - Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB (Annexe 2 - Tableau des actions liées à l'exonération TFPB)

Dans le cadre du contrat de ville, Hérault Habitat a décidé de nommer un agent chargé de la coordination de ses actions avec les autres partenaires. Hérault Habitat s'engage à mettre en place cet agent dès le début de l'année 2016.

Tous les Gestionnaires de Secteurs ont reçu une formation pour habilitation électrique en sus des formations obligatoires. Un programme de formations complémentaire est prévu pour accompagner les missions de nos agents, notamment autour de « la gestion des conflits ».

Enfin, un renforcement nettoyage des parties communes de nos résidences en QPV est envisagé.

Article 6 - Modalités d'association des représentants des locataires

Hérault Habitat s'engage à :

- Associer dans un premier temps les représentants de locataires à travers le CCL.
- Une fois notre agent mis en place, des rencontres mensuelles sur site seront tenues avec les représentants locataires.
- Un tableau d'indicateurs sera réalisé en concertation avec les représentants de locataires afin de faire le suivi des actions menées.

Article 7 - Modalités de pilotage

Le pilotage des actions s'inscrivant dans le cadre de la présente convention sera assuré par le comité de pilotage du contrat de ville.

Les représentants des trois parties seront les suivants :

Pour Hérault Habitat : Le Directeur Général, le Directeur Proximité, le Chargé de mission QPV, le Responsable d'Agence.

Pour la ville de Bédarieux : Le Maire, L'Elu à la Politique de la ville, le Directeur des Services Techniques, le Chef de projet Politique de la ville

Pour l'État : le Préfet, le Directeur de la DDTM et le Directeur de la DDCS

Article 8 - Suivi, évaluation

Chaque année, Hérault Habitat complétera les tableaux de suivi pour permettre la comparaison des efforts financiers d'Hérault Habitat avec l'abattement obtenu de TFPB à l'aide de tableaux chiffrés.

Il présentera un compte rendu de toutes les actions conduites dans le cadre de cette convention (ainsi que leurs coûts).

Hérault Habitat devra (une fois/an) élaborer un diagnostic avec tous les partenaires, afin d'ajuster le plan d'action.

Hérault Habitat établira un rapport général à partir des documents envoyés à chacun des partenaires. Ce rapport sera présenté en juillet aux signataires de la convention ainsi qu'aux autres membres du comité de pilotage.

A BÉDARIEUX, le

En trois exemplaires originaux

Pour l'État,
Pierre POUËSSEL

Pour la Ville de Bédarieux,
Antoine MARTINEZ

Pour Hérault Habitat,
Jean Pierre PUGENS

Préfet de l'Hérault

Maire de Bédarieux

Directeur Général

4.2 Le cadre d'intervention des signataires du Contrat de ville

L'engagement de l'État

Avec la loi du 21 février 2014, la politique de la ville a été replacée au cœur des politiques d'intervention de l'Etat dans les quartiers prioritaires. La mobilisation des moyens de droit commun constitue à ce titre un axe majeur de la réforme de la politique de la ville.

Afin de transposer cet engagement dans les contrats de ville, douze conventions d'objectifs interministérielles ont été signées avec le ministère la ville. Ces conventions présentent les engagements de chaque ministère en termes d'objectifs opérationnels et de moyens pour les territoires de la politique de ville.

Les modalités de leur déclinaison territoriale et de leur suivi ont été précisées dans la circulaire du Premier ministre n°5706/SG du 26 mars 2014 qui s'est traduit par un important travail d'inventaire du droit commun sur les territoires.

Outre l'engagement par les services de l'Etat à mobiliser massivement ses moyens de droit commun, des crédits spécifiques seront consacrés à la politique de la ville. Ces crédits, qui ont été sanctuarisés pour la période 2015-2017, seront mobilisables après l'examen et l'interpellation des moyens de droit commun de l'Etat, des collectivités, et de leurs partenaires.

Dans le cadre du contrat de ville de Bédarieux, et en cohérence avec les besoins exprimés lors du diagnostic de territoire, les services de l'Etat de l'Hérault s'engagent à mettre en œuvre les engagements ministériels.

Sur le pilier développement économique et emploi, l'Etat s'engage à mobiliser les dispositifs de droit commun au bénéfice des personnes résidant dans les quartiers prioritaires. Des objectifs de taux d'accès ont ainsi été fixés déclinés pour la plupart régionalement, et qui donneront lieu tous les ans à une déclinaison territoriale.

1. Les dispositifs d'accès à l'emploi doivent particulièrement être mobilisés en faveur de ces publics :
 - Les contrats uniques d'insertion (CIE ou CAE) dont la part a été fixée au niveau régional à 9.6% pour les CAE et 10.5% pour les CIE seront mobilisés en direction des personnes résidents en QPV.
 - Les emplois d'avenir seront tout particulièrement orientés en faveur des jeunes peu ou pas qualifiés des quartiers prioritaires avec un taux fixé à 24.4% au niveau de la Région Languedoc Roussillon
2. Les dispositifs d'accompagnement renforcé jeunes qui permettent un accompagnement intensif et personnalisé seront proposés aux jeunes résidents en QPV :
 - La Garantie jeunes déployée sur ce territoire par la MLI Centre Hérault ne sera mise en œuvre sur le territoire de Bédarieux qu'à partir de 2016.

- Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) accompagnement renforcé pourra être proposé à certains jeunes suivis par la MLI Centre Hérault.
 - Le parrainage qui constitue une solution intéressante pour des jeunes souvent confrontés à un manque de réseau pourra être utilement proposé aux personnes des quartiers prioritaires.
3. L'insertion par l'activité économique constitue une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi et doit en cela être mobilisée en faveur des habitants des QPV.
4. La création d'entreprises et le développement d'activités économiques devra être favorisé et accompagné dans le cadre des quartiers prioritaires. A cette fin les opérateurs NACRE du département de l'Hérault se sont vu assigner des objectifs d'accueil de primo accédant résidant en QPV. La Plateforme de Création d'activité de l'Hérault (PFCA) est un outil de mise en réseau qui a pour objet de rassembler, fédérer et animer le réseau des acteurs départementaux de l'Hérault, œuvrant en matière de création et reprise d'entreprises afin d'améliorer les services rendus aux porteurs de projets et la qualité de l'aide apportée, pour permettre des créations d'entreprises pérennes et le développement d'emplois durables. Le plan d'action 2015 de la PFCA prévoit dans le cadre de ses ateliers collectifs de mettre en place une action structurelle « nouveaux profils des créateurs QPV ».

L'engagement de la Communauté de communes Grand Orb⁶

La Communauté de communes Grand Orb est signataire du Contrat de ville et sera partenaire des actions menées dans le cadre de ses compétences.

L'arrêté préfectoral n°2015-1-187 fixe les compétences de l'intercommunalité « Grand Orb, communauté de communes en Languedoc » en compétences obligatoires et optionnelles :

Compétences obligatoires :

- 1) Aménagement de l'espace
- 2) Développement économique et touristique

Compétences optionnelles :

- 1) Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- 2) Politique du logement et du cadre de vie
- 3) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- 4) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- 5) Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

⁶ Ces compétences ont vocation à évoluer et ne sont donc pas définitivement fixées.

L'engagement de la Ville de Bédarieux

La Ville s'engage à :

- Mobiliser des moyens humains pour assurer l'ingénierie du Contrat de ville 2015-2020 (élaboration, animation, suivi et évaluation) en renforçant, dans le cadre de sa politique publique de cohésion sociale, la coordination des services municipaux consacrés aux services à la population
 - Consacrer un soin particulier à l'accompagnement de l'Adulte relais recruté dans le cadre de la politique de la ville
 - Poursuivre son effort envers le quartier prioritaire en veillant à faire bénéficier ses habitants de l'ensemble des actions sociales, éducatives, sportives, culturelles qu'elle propose dans le cadre de ses programmes d'actions annuels de droit commun
- Voter, chaque année, après débat d'orientations budgétaires, une enveloppe de crédits spécifiques destinée à promouvoir des actions existantes ou mettre en place de nouvelles actions répondant aux objectifs du présent contrat.

L'engagement de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le 20 février 2015, la Région en qualité de chef de file de l'Aménagement du Territoire et garante de l'équilibre territorial, a affirmé son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville et a adopté le principe d'intervention régionale dans le cadre des futurs contrats de ville.

La Région intervient depuis de nombreuses années dans les communes et quartiers concernés en matière de politique de la Ville, au travers de ses politiques publiques. Aujourd'hui il est essentiel d'aller encore plus loin en réaffirmant nos principes républicains d'égalité, de fraternité et de solidarité.

En effet, en Languedoc-Roussillon, près de 9% de la population habite dans un quartier en politique de la ville. Agir pour ces territoires est un enjeu capital à double titre :

- capital pour l'égalité des territoires : il faut au plus vite freiner les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de la région,
- capital pour l'égalité des citoyens : il importe d'améliorer les conditions de vie des habitants qui sont confrontés dans ces quartiers à des situations sociales de plus en plus préoccupantes.

C'est pour agir au plus près des territoires qu'ont ainsi été désignés des élus référents.

A – Le principe d'intervention régionale

L'accompagnement régional sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement.

Deux leviers principaux d'actions sont mobilisables dans ce cadre :

- les fonds européens dont la Région est désormais autorité de gestion.
- Les politiques régionales de droit commun.

- Les fonds européens

La Région, autorité de gestion des fonds européens depuis 2015, mobilise dans le cadre de l'accord de partenariat entre la France et l'Union européenne, 10 % des fonds structurels FSE et FEDER pour la politique de la ville autour notamment de 3 champs prioritaires d'intervention :

- la rénovation et l'efficacité énergétique des logements et des équipements
- les transports collectifs ou durables
- l'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de l'Appel à projets ATI (Approche Territoriale Intégrée) lancé en décembre 2014, une enveloppe FEDER de vingt-quatre millions d'euros (24 M€) sera ainsi consacrée aux territoires en Politique de la Ville en tant qu'outil de mise en œuvre d'une démarche territoriale globale.

Par ailleurs, au titre des actions sectorielles ou thématiques, les territoires Politique de la ville pourront solliciter également le Programme opérationnel « Compétitivité et emploi » Languedoc-Roussillon pour les volets FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional), FSE (Fonds Social Européen) ou IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes).

- Les politiques régionales de droit commun

La Région dispose de nombreux dispositifs permettant de répondre aux besoins des territoires en Politique de la Ville : formation professionnelle et apprentissage, santé, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations, éducation, action territoriale, habitat...

Dans le cadre des contrats de ville 2015-2020, la Région mobilisera par ailleurs l'ensemble des dispositifs et moyens financiers qui peuvent concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale.

De très nombreux champs d'intervention régionaux sont ainsi au cœur des problématiques de la politique de la ville :

- **Domaine de la formation professionnelle**

La Région assure, dans le cadre de sa compétence de droit commun, le financement des actions de formation professionnelle et elle organise les différents dispositifs dans un souci d'égalité des chances. Pour mémoire, ce sont au total plus de 235m€ qui sont consacrés à cette politique en LR

Sur le volet politique de la ville, il paraît essentiel d'encourager les articulations entre les dispositifs et de faciliter l'accès au droit commun. Différents axes de travail peuvent être proposés :

1) Faciliter l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle (informer les publics sur les métiers, sur les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers et sur les formations conduisant à ces compétences...) : mise en place d'un véritable Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) accessible partout et pour tous (compétence obligatoire confiée aux Régions par la loi du 5 mars 2014). Le SPRO doit être lisible sur tout le territoire régional y compris sur les territoires relevant de la politique de la ville (où s'adresser, dans quels locaux, à quelle heure pour quelles informations...).

Il faut donc mettre en lisibilité les structures relevant de ce service public de l'orientation (travail déjà engagé par la Région) et informer les réseaux déjà implantés et œuvrant sur d'autres thématiques pour que l'information circule le mieux possible (association de quartiers, travailleurs sociaux, soutien scolaire, activités sportives et culturelles, bureau d'aides sociales,...),

2) Faciliter l'accès au droit commun : École de la deuxième chance, école de l'apprentissage, Cap métiers, programme qualifiant, lutte contre l'illettrisme... la Région dispose d'une palette d'actions qui répond aux problématiques rencontrées sur ces territoires prioritaires.

3) Intervenir sur le volet « création/reprise d'entreprise » en proposant la mise en place de permanences sur ces territoires, ou appels à projets spécifiques. A noter que la Région finance déjà aujourd'hui les réseaux en charge de l'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises (business plan, aide juridique, recherche de financement, ...).

- **Domaine du développement économique**

La Région accompagne les entreprises à chaque stade de leur développement (ante création, création, développement, pérennisation, transmission) individuellement ou collectivement ainsi que les réseaux de partenaires. Elle met en place des actions d'aide à la création de TPE/PME ou d'aide aux entreprises installées dans les quartiers.

Elle développe un réseau régional de parc d'activités (PRAE).

Elle promeut également l'économie sociale et solidaire en finançant certaines pépinières d'entreprises

Une action nouvelle pourrait être développée dans certains territoires : de type « la Start up est dans le pré » ou « la rue de l'entreprise » à destination des porteurs de projets issus des quartiers politique de la ville. Il s'agit d'un concours où des personnes ressources, volontaires, expérimentées ou novices, expertes ou passionnées vont contribuer à accompagner de futurs entrepreneurs issus des quartiers en politique de la Ville, dans la formalisation de projets innovants.

- **Domaine de l'éducation**

Afin d'assurer à tous les lycéens les meilleures conditions de réussite scolaire, la région intervient :- à travers ses investissements pour la construction, réhabilitation, modernisation des lycées (plus de un milliard d'€ investis depuis 2005 dans les travaux) et des équipements sportifs attenants situés notamment à proximité ou au cœur des quartiers politique de la Ville (11M€ en 2014 consacrés dans ces lycées pour LoRdi, 17 M€ pour les équipements sportifs attenants depuis 2005).

- à travers ses actions d'accompagnement éducatif (en 2014, 200 000€ pour les projets éducatifs des lycées, 1,9M€ pour la gratuité scolaire, 250 000 € pour l'aide à l'orientation ou l'accompagnement scolaire (ENT).

- **Domaine de la santé**

En complément de ses compétences en direction des lycéens, des apprentis et des jeunes en insertion, la Région développe une politique d'éducation et de promotion de la santé des jeunes de 15 à 25 ans.

Cette politique de santé vise à lutter contre les inégalités sociales :

- en finançant des actions d'éducation à la santé basée sur le développement de compétences psycho-sociales et plus particulièrement de l'estime de soi des apprentis, des élèves des ERC2, des lycées et en priorité des lycées agricoles et professionnels

- en développant des actions de formation des personnels enseignant (CFA, ER2C, lycées)

- en soutenant des Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) qui sont majoritairement implantés sur les territoires en politique de la ville.

Est par ailleurs étudié actuellement la possibilité de généraliser des actions collectives de formation du personnel enseignant en lien avec le Programme de Développement Affectif et Social (**PRODAS**) à l'échelle régionale dans les lycées professionnels et agricoles accueillant du public issu des quartiers Politique de la Ville.

- **Domaine de la culture et du patrimoine**

La Région agit en faveur de l'accès à la culture pour tous et partout, notamment à travers son soutien financier aux propositions artistiques et actions culturelles des professionnels intervenant dans les quartiers politiques de la ville.

Elle finance également certains équipements culturels à rayonnement régional sur ces quartiers ou à proximité immédiate.

La Région peut soutenir des actions de type « Initiatives Citoyennes » qui auraient vocation :

- à soutenir les projets visant à favoriser l'égal accès à la culture de tous les habitants et notamment de soutenir des initiatives portées par des femmes ou ayant comme cible l'accès à la culture des femmes de ces quartiers ou rendant visibles des œuvres proposées par des femmes et ce dans le droit fil des 10 engagements pris par la Région par délibération du CR de juillet 2014.

- à soutenir et accompagner les projets visant à construire une mémoire commune autour de la construction, de la vie de ces quartiers en y associant les bailleurs sociaux, les habitants de toutes les générations et tous les partenaires œuvrant sur les quartiers, avec la participation de l'équipe de chercheurs de l'inventaire du patrimoine régional, compétence obligatoire de la Région.

- **Domaine du sport**

Afin de favoriser les pratiques sportives au plus proche des citoyens et des territoires et afin d'offrir à tous un égal accès à une pratique sportive de qualité, la Région accompagne la création ou la rénovation d'infrastructures situées sur les secteurs politiques de la ville (6 M€ investis en 2014) et accompagne les clubs de haut niveau situés ou dont les publics sont issus des quartiers politique de la ville (8,2 M€ investis en 2014).

- **Domaine de la jeunesse et de la lutte contre les discriminations**

La Région soutient les associations en lien avec les CFA, les Lycées ou les écoles de la 2ème chance, œuvrant dans les quartiers au titre de l'égalité Femme/Homme, de la lutte contre les discriminations, en faveur d'actions en direction des personnes handicapées ainsi que les instances régionales intervenant localement en matière d'actions en lien avec l'éducation populaire (565 000 € à l'échelle régionale).

Il est actuellement envisagé d'élargir la composition du Conseil Régional des Jeunes aux associations de quartiers issus des territoires en politique de la ville et présentant une dimension régionale. Les réflexions du CRJ sur le thème de la laïcité et la citoyenneté pourront en outre enrichir d'ici le second semestre les différents contrats de ville.

- **Domaine de l'action territoriale et du logement**

La Région accompagne la réalisation d'aménagements urbains structurants contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'organisation urbaine du territoire.

En outre, au titre de son action volontariste en matière de développement de l'offre d'habitat, la Région participe activement à la réalisation d'une offre nouvelle de logement social, contribuant aux parcours résidentiels et à une diversification du parc de logements. Une enveloppe de 12 M€ est consacrée en 2015 à cette action emblématique.

La Région est également présente sur les problématiques de logement des jeunes en accompagnement du logement étudiant et des structures d'hébergement de type Habitat Jeunes.

- **Domaine de l'environnement**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Région aide également l'éco-construction et l'éco-rénovation performantes de bâtiments publics tertiaires et de logements sociaux en complément des fonds européens mobilisables sur cette thématique ; l'installation d'équipements collectifs de chauffage au bois

énergie, l'installation collective de production d'eau chaude solaire ainsi que des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La Région mobilisera ainsi tant les fonds européens dont elle a la gestion que ses propres dispositifs de droit commun qui sont nombreux à entrer dans le champ de la Politique de la Ville.

B – Une articulation avec les dispositifs contractuels pré-existants

L'Accompagnement par la Région de la politique de la Ville s'inscrit en effet dans une politique territoriale globale qui veille à garantir, équilibre et solidarité des territoires et à assurer une meilleure coordination des politiques publiques conduites par les collectivités locales de proximité.

- Le contrat de Plan Etat-Région

Le contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 intègre dans son volet territorial un chapitre dévolu à la Politique de la Ville qui déterminera sur la durée du CPER, les engagements de l'Etat, de la Région voire d'autres collectivités locales sur ces territoires.

- Les protocoles de coopération 2015-2017

Une dynamique de coopération territoriale enclenchée en 2014 en direction des Communautés d'agglomération et de certains EPCI, sera poursuivie et intégrera notamment un volet politique de la ville dans chacun des protocoles de coopération concerné qui réaffirmera les engagements de la Région en lien avec les contrats de ville.

- Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Pour le Languedoc-Roussillon, 9 quartiers identifiés comme quartiers d'intérêt national ont été identifiés ainsi que 14 quartiers d'intérêt régional.

Ces différents projets seront intégrés à la maquette financière du CPER lorsque les moyens affectés aux projets de renouvellement urbain seront connus précisément, à l'issue de la phase de préfiguration des projets et au fur et à mesure de leur intégration dans les contrats de ville.

La Région accompagnera le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre des fonds européens et de son droit commun : Habitat, avec la construction de logements sociaux neufs et réhabilitations lourdes, des aménagements urbains structurants et des opérations de réhabilitation thermique (logements sociaux et équipements).

L'engagement du Département de l'Hérault

Le Département, chef de file de l'action sociale

Les lois de décentralisation de 1982-1983 ont confié aux départements la maîtrise d'œuvre de l'action sociale. Les compétences ont été élargies en 2004 et confirmées en 2014 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le Département, assembleur des solidarités

Le Département de l'Hérault a mis en place une présence territoriale pour aider chaque personne au quotidien, de la protection maternelle et infantile aux maisons de retraite.

A côté des 3 principaux dispositifs à charge de la collectivité : le RSA, l'APA et la PCH, le Département a développé des formes d'accueil pour les plus fragiles à travers la protection de l'enfance, la Maison départementale des personnes handicapées, l'espace Logement Hérault, les nombreuses actions de prévention, d'insertion et la participation à la politique de la ville.

Pour cela le Département a bâti de nombreux partenariats avec les collectivités et structures locales, il a rapproché les centres de décision des habitants en créant des unités territoriales correspondant aux bassins de vie et mis en place des formes de contractualisation liées à ses différentes politiques publiques.

En 2014, le Département a repensé sa politique sociale. L'Assemblée départementale a voté **le projet social départemental**, le 15 décembre 2014, ce projet guide aujourd'hui l'action de la collectivité dans ce champ de compétences.

Le projet social définit 3 axes et 13 orientations :

1- Co-construire les politiques et les pratiques sociales en s'appuyant sur l'humain et sur les territoires

Faire évoluer les méthodes et travailler plus étroitement avec les partenaires locaux pour trouver des solutions aux problèmes sociaux en mobilisant l'ensemble des potentiels (sociaux, économiques, culturels...) des territoires. Cette démarche de développement s'appuie sur la co-construction de projets avec les partenaires, sur une observation partagée des pratiques et sur une présence lisible de la collectivité sur les territoires.

2- Développer la confiance et le pouvoir d'agir des personnes

Le bénéficiaire d'hier devient un acteur de demain à travers des instances de participation sociale liées aux domaines et dispositifs mais aussi par une évolution de l'accueil et des réponses apportées. L'objectif est de redonner du pouvoir d'agir, de favoriser l'autonomie des personnes en matière d'accès à leurs droits et de définition d'un projet de vie.

3- Renforcer les pratiques solidaires et le potentiel d'initiatives

Dans un contexte général de délitement des solidarités, la collectivité soutient les projets individuels et collectifs qui vont dans le sens de la cohésion sociale, de l'expression de la solidarité et de la fraternité notamment en matière d'inter-génération. Cela concerne des projets associatifs mais aussi l'accompagnement

d'initiatives individuelles et le développement de l'économie sociale et solidaire sur les territoires.

Le projet social départemental croise les enjeux du Contrat de ville, en s'appuyant sur les forces des femmes, des hommes et des territoires.

Le Conseil départemental s'engage à mobiliser ses forces et ses financements dans le cadre de ces contrats, en restant dans le champ de ses compétences et de ses orientations.

Les agences départementales de la Solidarité sont parties prenantes des orientations en lien avec leurs missions d'accompagnement et de développement social.

Les compétences du Département en matière de solidarité, d'insertion, d'éducation et de jeunesse rentrent en interaction avec les orientations du contrat de ville.

Les financements du Département s'inscrivent dans le domaine de ses compétences tout en ayant une attention particulière pour les actions menées sur les quartiers prioritaires.

L'engagement de l'Agence régionale de santé (ARS)

Dans un souci de pragmatisme, de lisibilité et de continuité de l'action publique, la mise en cohérence du volet santé des contrats de ville, avec les démarches territoriales existantes ou susceptibles d'être développées tels que le contrat local de santé existant sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, constitue un enjeu majeur.

Il s'agira donc de :

-Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers notamment s'agissant de prévenir les conduites addictives (tabac, alcool), notamment en favorisant le développement des compétences psycho-sociales des enfants et en favorisant le développement des actions de prévention spécifiques à destination des habitants des quartiers prioritaires ;

-Maintenir voire améliorer les conditions d'accès aux soins de premier recours en créant, avec les professionnels de santé en exercice et la municipalité, un projet de santé devant faciliter l'exercice pluridisciplinaire aux sein de maison, pôle ou centre de santé rendant ainsi le territoire plus attractif pour l'installation de jeunes médecins dans les quartiers prioritaires

Par ailleurs, l'ARS finance prioritairement, dans le cadre de ses appels à projet, les actions profitantes aux habitants des quartiers prioritaires.

L'ARS participe à l'instruction des demandes de financement des actions santé déposées au titre de la politique de la ville afin de s'assurer de leur pertinence au regard des crédits de droits communs engagés sur le territoire.

L'engagement de la CAF

Le contexte institutionnel :

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Cnaf et l'Etat pour la période 2013 – 2017 renforce la territorialisation des politiques familiales et sociales portées par la branche Famille de la Sécurité Sociale.

Ce principe s'appuie notamment sur la généralisation d'un cadre de contractualisation avec les collectivités territoriales à travers la « Convention Territoriale Globale » (CTG) qui élargit le champ des Contrats Enfance et Jeunesse au soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et le cadre de vie, l'insertion, le handicap, l'accès aux droits et aux services.

La COG réaffirme également la vocation de la Caf à accompagner toutes les familles avec enfants, dans toute leur diversité, par le développement d'offres d'équipements et de services de qualité, adaptés à leurs besoins. Elle met l'accent sur la priorité d'accompagnement des familles les plus vulnérables et en particulier les familles monoparentales.

La conjugaison de ces orientations avec la réalité sociale et économique des territoires inscrits en politique de la ville conforte le rôle majeur que peut tenir la Caf dans la mise en œuvre de cette démarche.

Dans un contexte de cadrage des nouveaux contrats où l'Etat insiste sur la nécessité de privilégier les financements de droit commun, la Caf dispose d'une panoplie de leviers d'intervention liés à ses champs de compétence. Elle peut les mobiliser sur les quartiers prioritaires auprès des autres acteurs institutionnels et pour soutenir des actions de proximité portées par les acteurs associatifs.

Le positionnement dans le Contrat de Ville :

Défini comme un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique qui en constituent les trois piliers, il s'appuie sur un diagnostic local partagé des quartiers prioritaires au sein de la ville et de l'agglomération.

Le pilier cohésion sociale est l'axe central de l'engagement de la Caf dans le contrat, à partir des priorités définies par l'Etat autour de la petite enfance, de la réussite éducative et du lien nécessaire avec la réforme des rythmes scolaires et plus globalement de l'offre d'accueil et d'activités extrascolaires.

Le soutien à la parentalité, priorité institutionnelle dans le cadre de la COG, doit être également mis en avant à travers les différents dispositifs existants et la dynamique à renforcer autour des réseaux locaux.

La démarche d'accès aux droits, déjà engagée par la Caf de l'Hérault sur l'ensemble du département prend appui sur de nombreux acteurs déjà identifiés sur les quartiers prioritaires, elle ne peut donc qu'être logiquement renforcée et poursuivie.

Enfin, la politique locale de la Caf en matière de vacances enfants et familles constitue un levier mobilisable en matière de lien familial et social.

Sur les deux autres piliers, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, la compétence Caf est, à priori, plus limitée mais s'inscrit dans leur complémentarité nécessaire avec le pilier cohésion sociale : elle peut se

traduire par la création et le soutien d'équipements de proximité qui conforteront le cadre de vie quotidien des familles et leur capacité d'insertion sociale et économique. Dans la limite de disponibilité des enveloppes budgétaires, l'engagement de la Caf sur les domaines exposés ci-après, sera lié à la dynamique portée ou non par les acteurs et partenaires institutionnels et en particulier la collectivité qu'elle a pour mission d'accompagner.

Les possibilités d'engagements concrets de la Caf dans le cadre du Contrat de ville de Bédarieux :

- Les centres sociaux

Enjeux

Les centres sociaux constituent le pivot de l'intervention possible de la Caf dans la politique de la ville de par leur vocation d'animation globale, leur dimension sociale et pluri-générationnelle développées autour d'un projet de quartier. Ces structures sont particulièrement adaptées à favoriser la participation des habitants, à recréer et maintenir le lien social et à soutenir l'émergence de projets collectifs au service du cadre de vie. Le centre social, par sa fonction généraliste peut être aussi le site où se coordonnent l'ensemble des domaines d'intervention développés plus loin.

- L'accueil du jeune enfant

Enjeux

L'accueil du jeune enfant a pour vocation première de permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Plus que le mode de garde, c'est le mode d'accueil qui doit être privilégié dans les quartiers sous contrat. Cette priorité n'est pas nécessairement perçue d'emblée par les familles alors qu'elle contribue à un éveil et une socialisation de l'enfant qui ne peuvent que faciliter son parcours scolaire ultérieur.

La facilitation de l'accueil des jeunes enfants contribue également à lever un des premiers freins à l'emploi ou à la formation professionnelle, notamment des femmes qui peuvent ainsi disposer de temps libérés pour se consacrer pleinement aux nécessités de leur activité d'insertion.

La petite enfance reste le premier axe d'intervention dans la politique d'action sociale des Caf. Reliée à la politique de la ville et en partenariat étroit avec les collectivités locales, elle doit permettre le développement de structures de proximité, potentiellement liées aux centres sociaux. Il s'agira de conjuguer l'offre d'accueil plus ou moins permanent pour les parents qui travaillent ou suivent une formation de longue durée avec un accueil plus souple de type halte garderie et micro crèche. Cet accueil plus occasionnel est à même de répondre aux enjeux de socialisation, à la banalisation de laisser son enfant à d'autres et de faire confiance à des professionnels.

La Caf soutient la création d'équipements petite enfance en matière d'investissements dans le cadre du plan crèche national.

Elle soutient de façon pérenne le fonctionnement des structures par une prestation de service d'environ 5 € de l'heure avant déduction de la participation des familles (généralement symbolique dans les quartiers sous contrats puisque basée sur les revenus et la composition familiale).

L'équilibre financier peut faire l'objet d'une prise en compte dans le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ).

Dans le contexte spécifique des quartiers, la Caf dispose aussi de fonds nationaux ciblés sur les publics les plus fragiles et les territoires les plus en difficulté pour faciliter la création de modes d'accueil innovants (souplesse, amplitude horaire, structures mobiles ...)

- **Les loisirs extrascolaires des enfants et des adolescents**

Enjeux

L'approche en matière d'accueil péri et extrascolaire croise plusieurs notions qui vont de la continuité éducative nécessairement liée à la réforme des rythmes scolaires à une offre plus ciblée de loisirs adaptés à l'enfance et à l'adolescence qui prend en compte à la fois les temps libres hebdomadaires et les temps de vacances.

L'absence d'offre adaptée, soit par manque de proximité, d'accessibilité tarifaire, ou de repérage par les familles peut conduire dès l'âge primaire au désœuvrement, aux récupérations de tous ordres dans des circuits plus nébuleux et plus simplement à la déscolarisation et à la désocialisation.

La réalité des territoires rend nécessaire la construction d'une offre de loisirs conjuguant sur place la continuité d'accueil régulier pour les plus jeunes, la facilité d'accès aux équipements collectifs sportifs, culturels et artistiques pour tous, mais aussi permettant l'ouverture sur l'extérieur et aux autres par la proposition de sorties régulières et de séjours.

Modalités d'intervention Caf

Dans le prolongement de la politique mise en œuvre sur la petite enfance, la Caf dispose d'une large possibilité d'intervention pour soutenir l'offre de service et les initiatives en direction de l'enfance et de la jeunesse. Elles se déclinent en droits individuels d'aide aux loisirs (aides ALSH, aides aux vacances ...) dont les familles les plus défavorisées ne font pas forcément usage et sous forme de soutien aux organisateurs – collectivités et associations – pour développer les équipements et équilibrer les coûts d'activité.

Les aides à l'investissement, sur fonds locaux et nationaux, soutiennent la réalisation de lieux d'accueil et d'activités périscolaires qui, même s'ils sont mitoyens des écoles, permettent aux enfants de se retrouver dans un cadre moins contraint, plus ludique, sans pour autant rompre avec la continuité éducative. Ce type d'équipement est particulièrement adapté à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et aux activités de courte durée, le soir, le mercredi et les week-ends.

Les différents temps d'activité, dans le cadre de la réforme ou lors des divers temps péri ou extrascolaires et les périodes de vacances font l'objet d'un soutien en prestations de service à l'heure (0,52 €) ou à la journée (4,16 €) selon le type d'action menée.

Au-delà d'aides individuelles dont peut bénéficier la famille en fonction de son quotient familial, des aides au gestionnaires sur fonds nationaux permettent, comme en matière de petite enfance, de compléter le soutien de la Caf. Les créations de nouveaux services peuvent également faire l'objet d'une inscription dans le CEJ ou la CTG.

- **La parentalité**

Enjeux

La COG 2013 – 2017 a clairement positionné le champ de la parentalité comme un axe d'intervention prioritaire des Caf doté sur la période de moyens financiers doublés. Cet axe est d'autant plus en phase avec les enjeux de la politique de la ville qu'il s'adresse en premier lieu aux familles fragilisées, monoparentales, confrontées à des freins socioculturels ou socioéconomiques même si la difficulté parentale touche potentiellement toutes les familles.

L'accompagnement à la parentalité se distingue par son caractère transversal et implique donc un partenariat très large avec des acteurs multiples, des modes d'intervention diversifiés et complémentaires.

Au côté des parents d'abord, doivent être associés les acteurs institutionnels de la politique de la ville mais aussi les services de l'Education Nationale, de la Justice et les associations compétentes.

Ce nécessaire partenariat élargi s'explique aussi par la grande diversité des situations à accompagner et des modes de réponse à exploiter dont le lien avec la politique de la ville n'est pas toujours clairement établi ni repéré.

Nombre d'acteurs, implantés sur les quartiers ou disposant de relais adaptés, sont amenés à déposer des projets au titre du contrat de ville qui croisent de fait les appels à projets de dispositifs spécifiques tels que les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ou la Médiation Familiale par exemple. Ceci nécessite une coordination précise de ces appels à projets et justifie une implication de la ville dans leur pilotage et leur suivi. Elle peut se traduire par une participation plus formelle au sein du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP), animé par la Caf en association avec les autres institutions présentes dans la politique de la ville, dans l'attente de la création du Comité Départemental des Services aux Familles.

Modalités d'intervention Caf

La Caf est aujourd'hui le principal financeur des dispositifs entrant dans le champ de la parentalité. Elle exerce cette prérogative sur plusieurs domaines tels que les REAAP, les CLAS, la Médiation Familiale, les Lieux d'accueil Enfants Parents à partir de diverses lignes budgétaires croisant prestations de service, subventions sur fonds nationaux et compléments sur fonds locaux. La diversité déjà évoquée des situations et des réponses possibles ne permet pas un développement précis sur ce point d'autant que l'appui à la parentalité peut aussi s'exercer au quotidien et de manière parfois informelle au sein des structures d'accueil et d'animation déjà citées.

En revanche, elle pointe l'impératif d'une coordination des acteurs locaux, particulièrement présents sur les quartiers politique de la ville. Dans ce sens une mission d'animation a été confiée à l'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault par le CDSP, sous l'appellation « Parentalité 34 ». Au delà des actions d'information (site internet dédié, plaquettes, ...) d'animation et de formation des acteurs, Parentalité 34 a pour mission l'aide à la création de réseaux locaux et la mise en lien départementale de ces réseaux pour renforcer la mutualisation d'expériences, l'aide à la définition des projets et l'évaluation des actions. Le public ciblé par la politique de la ville justifie qu'une attention particulière soit portée à la création de nouveaux réseaux sur l'ensemble des quartiers regroupant parents, enseignants, animateurs professionnels et bénévoles d'associations, institutionnels autour de ces questions pour permettre la mise en œuvre d'actions adaptées et faciliter la coordination des intervenants.

- L'accès aux droits et l'offre de service aux familles

Enjeux

Les familles en précarité socioéconomique et confrontées à des difficultés de compréhension de la langue sont de fait les plus démunies vis à vis des démarches administratives multiples et dans l'accès effectif à leur droit. Comme les autres institutions, la Caf n'échappe pas au phénomène de « multi contactant » dont la répétition de visites est due avant tout à la difficulté de compréhension des documents reçus ou à fournir et la nécessité de se rassurer sur la conformité de leur dossier. Un conventionnement a été mis en place à titre expérimental en 2014 avec des services et associations intervenant déjà sur le champ de l'accompagnement administratif pour permettre un accueil spécifique de ces publics, les aider dans la compréhension des démarches et faciliter le juste paiement au final plus rapide de leur droit, éviter les indus ou les trop perçus.

Modalités d'intervention Caf

Si la démarche expérimentale mise en place par la Caf a vocation à se pérenniser, il semble important de veiller à ce que tous les publics concernés résidants sur les quartiers politique de la ville puisse en bénéficier. Pour autant, il ne s'agit pas d'externaliser la gestion des droits des allocataires qui incombe toujours à la Caf mais d'organiser un accompagnement administratif de proximité pour un public ciblé et non « tout public ». Son identification peut passer par le relais d'acteurs déjà positionnés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville, la Caf se chargeant de la formation des intervenants et de la logistique nécessaire à la démarche. En matière d'action sociale, cela faciliterait aussi la meilleure connaissance par les familles de leurs droits en matière d'aides individuelles notamment pour l'accueil des enfants et des jeunes dans les structures de loisirs en vue d'une plus large fréquentation, droit auquel le recours est peu exploité.

- Le règlement intérieur d'action sociale de la Caf en soutien aux acteurs associatifs et aux familles

Enjeux

Dans un contexte de cadrage des contrats de ville où la priorisation des crédits de droit commun est mise en avant, il importe de préserver une souplesse d'intervention et de soutien spécifique. C'est la condition indispensable pour répondre rapidement à des situations particulières constatées sur chaque territoire dont le soutien financier ne passe pas toujours par le biais d'un dispositif normé.

Il peut s'agir aussi d'actions ponctuelles permettant une mobilisation plus durable d'habitants, d'aides au démarrage d'une expérimentation, d'évènementiels contribuant à enrichir la cohérence du projet de quartier...

Modalités d'intervention Caf

Le règlement intérieur d'action sociale de la Caf de l'Hérault, actualisé chaque année et voté pour l'exercice par le Conseil d'Administration de la Caf, prévoit ces modalités d'intervention diverses dans son volet « Aides aux partenaires ». Elles peuvent contribuer au cofinancement direct des actions retenues dans l'appel à projet du contrat de ville comme soutenir les investissements en travaux et achats nécessaires à la mise en œuvre de l'activité. Ces formes d'aides ne constituent pas un droit mais

sont des outils complémentaires à notre disposition pour des interventions spécifiques. Leur attribution et leur montant restent soumis à l'approbation des administrateurs.

Au delà des aides aux partenaires, le règlement d'action sociale définit des aides individuelles accordées aux familles les plus modestes, en référence à leur quotient familial, pour faciliter leur vie quotidienne et celle de leurs enfants, aides potentiellement mobilisables pour l'accès aux actions et services retenus dans le cadre de la politique de la ville.

L'engagement de l'Éducation nationale

L'éducation contribue à l'égalité des chances et vise à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

La réduction des inégalités à l'école porte en elle l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants. Ce double objectif est au cœur de la refondation de l'Ecole de la République.

Sur le territoire politique de la ville de Bédarieux, cet engagement se traduit par :

- Des effectifs adaptés dans le 1^{er} degré qui permettent de garantir de conditions de travail efficaces pour tous les élèves
- Des dispositifs spécifiques :
 - o Un dispositif de « scolarisation des moins de 3 ans » à la maternelle Langevin Wallon
 - o Un dispositif « Plus de maîtres que de classe » à l'école élémentaire Langevin Wallon
- Du temps de décharge supplémentaire pour la direction à l'école Langevin Wallon
- Des axes pédagogiques mis en œuvre pour favoriser la réussite de tous les élèves
- Une attention portée aux relations école-famille.
- Un soutien et une participation aux dispositifs partenariaux mis en œuvre dans le cadre de la Politique de la ville, contrat de ville et Programme de Réussite Educative.

L'engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Bédarieux.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Le Préfet de l'Hérault
Pierre POUËSSEL

Le président de la Communauté de
Communes Grand Orb
Antoine MARTINEZ

Le Maire de Bédarieux
Antoine MARTINEZ

La Présidente du Conseil régional
Carole DELGA

Le Président du Conseil départemental
Kléber MESQUIDA

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales
Thierry MATHIEU

Le Président d'Hérault Habitat
Vincent GAUDY

Le Directeur de la Caisse des Dépôts et
Consignations
Olivier CAMAU

Le Recteur de l'Académie de Montpellier
Armande LE PELLEC MULLER

La Directrice de l'Agence régionale de
santé
Monique CAVALIER

Le Procureur de la République près le TGI
de Béziers
Yvon CALVET

Le Président de la Chambre de Métiers et
de l'Artisanat de l'Hérault
Claude LOPEZ

Le Président de la CCI de Béziers Saint-Pons
Daniel GALY

